



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 janvier 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear et Jim Miron

Absences motivées : Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté, et Monsieur le conseiller Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-01-001

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-01-002

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 19 DÉCEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 13 et 19 décembre 2011, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-01-003

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 19 DÉCEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 13 et 19 décembre 2011.

2012-01-004

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Stéphane Boyer divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2011 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2012-01).

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer reprend son siège.

2012-01-005

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2011 conformément au Règlement numéro 716.

2012-01-006

SUJET : SIGNATURE D'UN AMENDEMENT AU CONTRAT DE SERVICES
D'ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES
INTÉGRÉES

Considérant l'article 375.3,6°, de la Loi sur les Cités et Villes, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par le directeur général, monsieur Michel Perrier, de l'amendement au contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées.

2012-01-007

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ-- SERVICE
DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
PROFESSIONNEL ET PRÊT DE PERSONNEL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel auprès de Solutions alternatives environnement au montant de 11 383,03 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-135-00-410.

Amendée par
résolution n°
2012-03-074



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-01-008

SUJET: SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE PINCOURT

Considérant l'entente de principe conclue le 22 décembre 2011 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pincourt pour la signature de la convention collective pour une durée de trois ans ayant pour échéance le 31 décembre 2014, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU AUX VOIX**

Votent pour : Messieurs les conseillers André D'Aragon, Jim Miron et Stéphane Boyer

Vote contre : M. le conseiller John Kinnear

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pincourt pour les années 2012, 2013 et 2014.

2012-01-009

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2011 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-01-010

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCEMBRE 2011

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative : (aucune)

Commission des services aux citoyens : (aucune)

Commission de sécurité publique :

- 5 décembre 2011

Commission technique: (aucune)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-01-011

SUJET: RÈGLEMENT HORS COUR – COUR DU QUÉBEC NUMÉRO
500-17-044202-086 – 1108 CHEMIN DUHAMEL, PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le règlement hors cour de la cause de Peter Veniez et Brigitte Girard c. Les Excavations Gilbert Théorêt inc. et Ville de Pincourt, intentée à la Cour du Québec sous le numéro 500-17-044202-086, le tout selon les termes de la correspondance du 22 décembre 2011 de nos procureurs Dunton Rainville, sencl.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2012-01-012

SUJET: RETRAIT DE L'APPEL D'OFFRES TPGE-11-13 – FOURNITURE ET
LIVRAISON DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU GAZ NATUREL

CONSIDÉRANT que par l'appel d'offres TPGE-11-14, la Ville de Pincourt a demandé des soumissions pour la conversion au gaz naturel des unités d'air frais et de ventilation à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt avait préalablement estimé les coûts de conversion au gaz naturel des unités d'air frais et de ventilation de l'usine à environ 77 500 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt a reçu, suite à l'appel d'offres TPGE-11-14, une seule soumission de la compagnie J.P. Lessard Canada au montant de 167 127 \$;

CONSIDÉRANT que le prix soumis pour cette conversion au gaz naturel des unités d'air frais et de ventilation à l'usine d'épuration excède de façon considérable l'estimation faite par la Ville de Pincourt;

CONSIDÉRANT que par résolution du 13 décembre 2011, la Ville de Pincourt a retiré l'appel d'offres TPGE-11-14;

CONSIDÉRANT le lien étroit entre l'appel d'offres TPGE-11-14 pour la conversion au gaz naturel des unités d'air frais et de ventilation à l'usine d'épuration et l'appel d'offres TPGE-11-13 pour la fourniture et la livraison d'appareils de chauffage au gaz naturel pour l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que suite aux appels d'offres TPGE-11-13 et TPGE-11-14, la Ville de Pincourt a trouvé une solution alternative d'alimentation par l'électricité représentant des économies substantielles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt désire utiliser l'alimentation par l'électricité pour l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'appareils de chauffage au gaz naturel pour l'usine d'épuration n'est donc plus nécessaire, ni utile;

CONSIDÉRANT les termes de l'appel d'offres TPGE-11-13;

CONSIDÉRANT l'intérêt de voir à une saine administration des deniers publics, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Ville de Pincourt retire l'appel d'offres TPGE-11-13.

2012-01-013

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780 TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-7, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-7 – Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780 tel qu'amendé de façon à :

- créer la zone H6-10 à même une partie de la zone P6-10
- autoriser dans la zone H6-10 les usages de la classe d'usages h3 (multifamiliale isolée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent
- autoriser dans la zone H6-10 les usages de la classe d'usages h1 (unifamiliale isolée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent
- autoriser dans la zone H6-10 les usages de la classe d'usages p1 (communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent
- agrandir la zone H6-09 à même une partie de la zone P6-10
- agrandir la zone P6-11 à même une partie de la zone H6-09
- créer la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09
- autoriser dans la zone P6-12 les usages de la classe d'usages p1 (communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent
- modifier le texte relatif aux droits acquis particuliers
- retirer l'usage h3 (multifamiliale isolée) de la grille de la zone H6-02

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 17.



No de résolution
ou annotation

2012-01-014

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 18 de lever la séance du 10 janvier 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 février 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées : messieurs les conseillers André D'Aragon et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-02-015

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-02-016

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2012, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-02-017

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2012-02-018 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-02).
- 2012-02-019 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2011**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2011 conformément au Règlement numéro 716.
- 2012-02-020 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JANVIER 2012**
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de janvier 2012 conformément au Règlement numéro 716.
- 2012-02-021 **SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT ET ENREGISTREMENT DES
ENTREPRENEURS – SERVICES PROFESSIONNELS
D'ACCOMPAGNEMENT ENVIRONNEMENTAL**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi d'un mandat à Solutions alternatives environnement inc. (SAE) pour la rédaction d'un règlement et enregistrement des entrepreneurs selon la Phase 1 du projet présenté à la Ville de Pincourt, pour un montant ne dépassant pas 4 995 \$, plus les taxes applicables.
- Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-135-00-410.



No de résolution
ou annotation

2012-02-022

VILLE DE PINCOURT

SUJET: DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON AFFECTÉ – SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « LA CHAPELLE ENCHANTÉE » DE LA FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'un montant de 6 200 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt au projet de « La Chapelle enchantée » de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal dans le cadre de la Commémoration du 200^e anniversaire de l'agrandissement de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal.

Que cette dépense soit financée par le surplus non affecté et soit imputée au poste 02-110-00-991.

2012-02-023

*Amendée par
la résolution*

2013-07-219

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – CONSEIL SANS PAPIER - PROJET ADM-2012-02

Considérant l'approbation du projet ADM-2012-02, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat des logiciels et des plateformes nécessaires à la mise sur pied d'un Conseil sans papier auprès de fournisseurs reconnus par la Ville de Pincourt pour un montant n'excédant pas 20 345 \$, net de ristourne.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de roulement et soient imputées au poste comptable 22-100-40-795.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2013.

2012-02-024

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – PROJET ADM-2012-01

Considérant l'approbation du projet ADM-2012-01, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un véhicule Malibu LT auprès de Pontiac Buick GMC Chevrolet de l'Île Perrot Ltée pour le Service de la direction générale, pour un montant n'excédant pas 24 999 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-40-701.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2013.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-025

*abrogée par
la résolution
2012-05-133*

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) VOLET PROGRAMMATION DE TRAVAUX

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la demande de subvention transmise au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, dans le cadre du programme *taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) volet Programmation de travaux*.

2012-02-026

Amendée par
résolution n°
2012-03-072

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la demande de subvention transmise au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*.

2012-02-027

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA TENUE D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES POMPIERS 2012

Considérant l'article 573.3, 4^o, de la Loi sur les Cités et Villes, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincoirt, le contrat pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de la Fête des pompiers 2012, auprès de Productions 3.2.1 cirque pour un montant n'excédant pas 1 025 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un dépôt au montant de 200 \$, soit versé à Productions 3.2.1 cirque.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-227-00-496.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-028

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON AFFECTÉ – SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « LE FESTIVAL DE LA SOUPE DE VAUDREUIL-SOULANGES »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'un montant de 0,15 \$ par citoyen pour un total de 2 070,90 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt au projet « Le Festival de la SOUPE de Vaudreuil-Soulanges ».

Que cette dépense soit financée par le surplus non affecté et soit imputée au poste 02-110-00-991.

2012-02-029

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-02-030

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ - MDDEP HONORAIRE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE PROJET COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement des honoraires supplémentaires dans le projet Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt, au montant de 4 599 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé - MDDEP et soit imputée au poste 02-135-00-411.

2012-02-031

SUJET: ANNULATION DU SOLDE DE LA RÉSERVE « CANALISATION PLACE ROUSSEAU »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le solde de la réserve pour la Canalisation de Place Rousseau au montant de 25 000 \$.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2012-02-032 SUJET: ANNULATION DU SOLDE DE LA RÉSERVE « RÉNOVATION INTÉRIEURE DU HALL DE L'OMNI-CENTRE »
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
 APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'annuler le solde de la réserve pour la rénovation intérieure du Hall de l'Omni-Centre au montant de 187 \$.
- 2012-02-033 SUJET: APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 558 580 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AFFECTATION AU REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 715 LORS DU REFINANCEMENT
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
 APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'appropriation d'un montant de 558 580 \$ du surplus accumulé non réservé pour affectation au remboursement du règlement numéro 715 lors du refinancement.
- 2012-02-034 SUJET: APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 273 620 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ POUR AFFECTATION AU REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 715 LORS DU REFINANCEMENT
- PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
 APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'appropriation d'un montant de 273 620 \$ du surplus accumulé réservé pour affectation au remboursement du règlement numéro 715 lors du refinancement.
- 2012-02-035 SUJET: APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 500 000 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2012
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
 APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'appropriation d'un montant de 500 000 \$ du surplus accumulé non réservé pour affectation aux activités financières de l'exercice 2012.
- 2012-02-036 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 500 000 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2012
- Considérant qu'une affectation aux activités financières de 500 000 \$ du surplus accumulé avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2012, il est
- PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
 APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'affecter un montant de 500 000 \$ du surplus réservé aux activités financières de l'exercice 2012.

2012-02-037

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES ET MUTILATION PAR ACCIDENT POUR LES POMPIERS, LES PREMIERS RÉPONDANTS ET LES BRIGADIERS SCOLAIRES

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement pour l'année 2012 du contrat d'assurance en compte avec AXA assurances vie inc. numéro 9221341 contre les dommages et mutilation par accident pour les pompiers, les premiers répondants et les brigadiers scolaires pour une prime totale ne dépassant pas 3 096 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2012.

2012-02-038

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXAMEN DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part des services professionnels pour l'examen de l'entente intermunicipale des équipements en loisir de l'Île-Perrot au montant de 1 035,47 \$.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-710-00-410.

2012-02-039

SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2012 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt.

D'accepter la contribution municipale au déficit de l'OMH, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-040

SUJET : AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS SCOLAIRES MULTIFONCTIONS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil approuve les dépenses effectuées durant l'exercice financier 2011-2012 pour les travaux sur le réseau de corridors scolaires multifonctions, pour un montant subventionné de 19 000 \$ sur un maximum accordé de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors suivants :

- rue Bellevue à place Loisel
- place Loisel à boulevard Cardinal-Léger
- boulevard Cardinal-Léger à rue Edgewater
- rue Edgewater à rue Maple
- rue Maple à rue Bayview
- place Willowtree à rue Cherrystone
- boulevard de l'Île à rue Monfort
- boulevard Pincourt à rue du Rocher

2012-02-041

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 23 janvier 2012

Commission des services aux citoyens :

- 17 janvier 2012

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique:

- 16 janvier 2012

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2012-02-042

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six districts électoraux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-043

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ AFIN DE COMPLÉTER LE RÉAMÉNAGEMENT NÉCESSAIRE À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'INSTALLATION DE L'APPAREIL D'ÉLECTRO-DÉSHYDRATATION

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses supplémentaires en matériaux et services pour le réaménagement de l'usine d'épuration, suite à l'installation de l'appareil d'électro-déshydratation, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant n'excédant pas 55 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour ce projet spécial de l'année 2012 soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste 22-400-40-085.

2012-02-044

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION DE TABLES PERMANENTES DE PARC SUR BASE DE BÉTON – PROJET TP-2012-04

Considérant l'approbation du projet TP-2012-04, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de tables permanentes de parc et leur installation sur base de béton, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant de 21 995 \$ ou moins, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-089.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2013.

2012-02-045

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – REMPLACEMENT D'UN PANNEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AU PARC BELLEVUE – PROJET TP-2012-03

Considérant l'approbation du projet TP-2012-03, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et le remplacement d'un panneau d'alimentation électrique au parc Bellevue, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant de 6 599 \$ ou moins, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-003.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2013.

Amendée par
résolution n°
2012-07-215



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-046

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – INSTALLATION DE CIRCUITS DE LUMIÈRES INDÉPENDANTS SUR LES TERRAINS SPORTIFS – PROJET TP-2012-02

Considérant l'approbation du projet TP-2012-02, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de circuits de lumières indépendants sur différents terrains sportifs, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant de 15 397 \$ ou moins, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-042.
Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2013.

2012-02-047

Amendée par
résolution n°
2012-06-187

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AJOUT D'ÉCLAIRAGE À LA PISCINE OLYMPIQUE – PROJET TP-2012-01

Considérant l'approbation du projet TP-2012-01, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation et l'ajout d'éclairage à la piscine Olympique, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant de 10 448 \$ ou moins, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2013.

2012-02-048

SUJET: PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR DU CHÊNE-BLEU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ou, en son absence le maire suppléant, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente avec le Centre Notre-Dame-de-Fatima pour le service de camp de jour du Chêne-Bleu pour les années 2012 et 2013.

D'autoriser monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires, à faire l'application et le suivi du présent protocole d'entente.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-049

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DU VÉHICULE UPLANDER PROJET LSC-2012-01

Considérant l'approbation du projet LSC-2012-01, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat du véhicule Uplander auprès de Pontiac Buick GMC Chevrolet de l'Île Perrot Ltée au montant maximal de 9 998 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-090.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 990,60 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-02-050

SUJET: DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE CHAISES, SALLES DE LOISIRS PROJET LSC-2012-02

Considérant l'approbation du projet LSC-2012-02, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de chaises auprès d'un fournisseur conforme reconnu par la ville de Pincourt pour un montant maximal de 2 500 \$, net de ristourne.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro LSC-2012-02 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-700-50-895.

2012-02-051

SUJET: ACHAT AUPRÈS D'EXCELLENCE DODGE CHRYSLER VAUDREUIL D'UN VÉHICULE GRAND CARAVAN 2012

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 6 février 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de « Excellence Dodge Chrysler Vaudreuil » d'un véhicule Grand Caravan 2012 de base au coût mensuel de 462 \$, incluant taxes et intérêts, pour une période de 48 mois.

Que la dépense pour l'année 2012 soit imputée au poste budgétaire 02-210-00-513.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-052

SUJET: DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2012-101 - « ACHAT D'UN « HOSE MONSTER » - DÉBIT BORNE INCENDIE »

Considérant l'approbation du projet INC-2012-101, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un « Hose Monster » – débit borne incendie» pour un montant maximal de 2 090 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-092.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 418 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-02-053

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° G46606 – BELL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° G46606 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-02-054

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE LOCATION D'UN SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION AUX ATELIERS MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA COMPAGNIE PUBLIC MOBILE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une entente de location d'un site de télécommunication dans le terrain des ateliers municipaux, dans une partie du lot 1 720 176, dans le secteur de l'usine d'épuration des eaux usées.

2012-02-055

SUJET: NOMINATION D'UN ADJOINT AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LOTISSEMENT, DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION, DE DÉROGATIONS MINEURES, D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION ET RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que l'inspecteur-technicien, monsieur Martin Légaré, soit nommé adjoint au fonctionnaire désigné pour l'application des règlements de lotissement, de zonage, de construction, de dérogations mineures, d'administration des règlements d'urbanisme, relatif aux projets particuliers de construction et relatif aux usages conditionnels.

2012-02-056

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° T13400-1-2, MINUTE 11002 – LOTS 4 988 543 ET 4 988 544

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n° T13400-1-2, minute 11002, tel que présenté, en date du 31 janvier 2012, soit les lots projetés 4 988 543 et 4 988 544 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2012-02-057

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le rapport annuel des activités 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

2012-02-058

SUJET: AUTORISATION AUX « SCOUTS OF ÎLE PERROT » DE TENIR UN CAMP HIVERNAL AU PARC BELLEVUE LES 24, 25 ET 26 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les « Scouts of Île Perrot » à tenir un camp hivernal au parc Bellevue les 24, 25 et 26 février 2012.

D'autoriser le coucher des participants dans des bivouacs, la tenue d'un feu de joie dans un réceptacle approuvé et la circulation de véhicules pour le transport du matériel aux endroits désignés par la Ville.

De transmettre les informations relatives à la tenue de ce camp aux services d'urgence municipaux ainsi qu'à la Sûreté du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:


La période de questions a débuté à 20 h 36 et s'est terminée à 20 h 40.

2012-02-059

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41, de lever la séance du 14 février 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi le 27 février 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de procéder à la signature de l'acte d'achat par la Ville de Pincourt du Complexe sportif et culturel régional Île Perrot – lot 2 744 712
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2012-02-060

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 55, d'ouvrir la séance extraordinaire du 27 février 2012.

2012-02-061

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 février 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-02-062

SUJET: AUTORISATION DE PROCÉDER À LA SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT PAR LA VILLE DE PINCOURT DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT – LOT 2 744 712

CONSIDÉRANT l'offre d'achat par la Ville de Pincourt du lot 2 744 712 du cadastre du Québec déposée au huissier de justice Claude Girard, dans le cadre du dossier de la Cour supérieure du Québec portant le numéro 500-17-021080-042;

CONSIDÉRANT le jugement de l'Honorable Manon Savard daté du 26 janvier 2012 à l'effet de fixer le prix minimum de vente de l'immeuble à un montant de 3 250 000,00 \$, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte d'achat du lot 2 744 712 du cadastre du Québec, pour un montant de 3 250 000 \$, le tout selon les termes du projet d'acte d'achat annexé à la présente résolution comme annexe I.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le Règlement numéro 817 et imputée au poste comptable 22-700-20-817.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

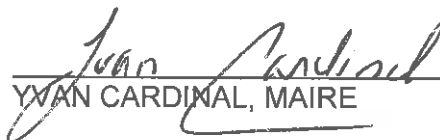
Aucune question de l'auditoire.

2012-02-063

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 59, de lever la séance extraordinaire du 27 février 2012.



YVAN CARDINAL, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 mars 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller John Kinnear

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-03-064

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-03-065

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 ET 27 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 14 et 27 février 2012, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2012-03-066

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 ET 27 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 14 et 27 février 2012.

2012-03-067

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-03).

2012-03-068

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2011 conformément au Règlement numéro 716.

2012-03-069

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de février 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-03-070

SUJET : RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE-PERROT –
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île-Perrot intervenue entre la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pincourt;

Considérant l'article 5, alinéas 5.1 et 5.2, de la dite entente concernant la composition du conseil d'administration de la Régie, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt désigne monsieur Jim Miron, conseiller, pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie des équipements en loisir de l'Île-Perrot.

Que monsieur le conseiller Stéphane Boyer, soit désigné pour agir en tant que membre substitut.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-03-071

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA TENUE
D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES POMPIERS
2013

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de la Fête des pompiers 2013, auprès de Productions Pelletier pour un montant de 21 000 \$, taxes en sus.

Qu'un dépôt au montant de 12 072,37 \$, soit versé à Productions Pelletier.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-227-00-496.

2012-03-072

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2012-02-026 – AUTORISATION
DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE
DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU
TERRITOIRE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2012-02-026 – Autorisation de signature d'une demande de subvention au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*, en ajoutant le paragraphe suivant :

« D'autoriser le projet présenté dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*, et d'assumer la part de la Ville de Pincourt des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet. »

2012-03-073

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ– ACHAT
D'ANALYSEURS DE TRAFIC PORTABLES AUPRÈS
D'ELECTROMEGA LTÉE

Considérant les recommandations du comité de travail SVP-MERCI présentées et validées en commission de sécurité publique le 5 mars 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de deux analyseurs de trafic portables auprès d'Electromega Ltée pour un montant ne dépassant pas 5 450 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-210-40-089.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-03-074

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2012-01-007 – DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICE DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET PRÊT DE PERSONNEL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2012-01-007 – Dépense financée par le surplus non réservé – Service de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel, en changeant le montant de 11 383,03 \$, toutes taxes incluses pour un montant de 12 689,04 \$, toutes taxes incluses.

2012-03-075

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉSENCE AU TRAVAIL DES POMPIÈRES ET POMPIERS

Considérant l'intérêt de la Ville de Pincourt de normaliser la présence au travail des pompières et des pompiers afin notamment de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risque de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant le projet de politique présenté en Commission administrative le 27 février 2012, il est :

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique relative à la présence au travail des pompières et pompiers;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la politique telle que présentée.

2012-03-076

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'OPTIQUES

Considérant le projet de politique présenté en Commission administrative le 27 février 2012, il est :

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique relative au remboursement des frais d'optiques;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la politique telle que présentée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-03-077

SUJET: EMBAUCHE DE MADAME JOSIANNE ÉLIE À TITRE D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général suite au processus de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de madame Josianne Élie à titre d'assistante-trésorière intérimaire pour les Services administratifs et financiers de la Ville de Pincourt à compter du 12 mars 2012.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Élie.

2012-03-078

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-03-079

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 27 février 2012

Commission des services aux citoyens :

- 21 février 2012

Commission de sécurité publique :

- 6 février 2012



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission technique:

- 20 février

Comité consultatif d'urbanisme : aucun

2012-03-080

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOT 4 605 828 – PROJET DÉVELOPPEMENTS BANLIEUE OUEST INC.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 4 605 828, ladite parcelle d'une superficie de 106,5 mètres carré, le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, le 26 janvier 2012, dossier numéro B11-255, minute 17 831.

Que tous les frais reliés à cet acte de servitude soient défrayés par Développements Banlieue Ouest inc.

2012-03-081

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 823 CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

La greffière dépose le projet de règlement numéro 823 concernant la division de la ville de Pincourt en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Par conséquent, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le projet de règlement numéro 823 concernant la division de la ville de Pincourt en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2012-03-082

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 793 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le règlement numéro 793 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-03-083

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 667 ET 667-1

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais remplaçant les règlements numéros 667 et 667-1 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-03-084

SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ENTRETIEN DU PROGRAMME DE GESTION DES DOCUMENTS POUR LES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat d'entretien du programme de gestion des documents de la Ville de Pincourt pour les années 2012, 2013 et 2014, à Gestion de documents Carrière inc., selon leur offre de services n° 196-11-02 du 19 septembre 2011, pour les montants annuels suivants plus les taxes applicables :

Articles 2.1.1 à 2.1.7 pour 2012	1 990,00 \$
Article 2.1.8 pour 2012	60,00 \$/heure/personne
Pour l'année 2013	Taux 2012 majoré par le taux d'inflation
Pour l'année 2014	Taux 2013 majoré par le taux d'inflation

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-410.

2012-03-085

SUJET: OCTROI DU MANDAT POUR LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS DE L'OSBL PREMIERS RÉPONDANTS DE PINCOURT DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DU PROGRAMME DE GESTION DES DOCUMENTS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat pour le traitement des documents de l'OSBL Premiers Répondants de Pincourt dans le cadre de l'entretien du programme de gestion des documents à Gestion de documents Carrière inc., selon leur offre de services n° 196-11-03 du 19 septembre 2011, pour les montants suivants plus les taxes applicables :

Articles 2.1.1 à 2.1.6	840,00 \$
Article 2.1.7	60,00 \$/heure/personne

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-210-00-410.

2012-03-086

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 805-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 805 RELATIF AU STATION- NEMENT – RMH 330

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 805-1, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 805-1 – Règlement modifiant le Règlement numéro 805 relatif au stationnement – RMH 330.

2012-03-087

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT DU VÉHICULE EQUINOX – PROJET TP-2012-05

Considérant l'approbation du projet TP-2012-05, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat du véhicule Equinox auprès de Pontiac Buick GMC Chevrolet de l'Île Perrot Ltée au montant maximal de 13 197 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 639,40 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-03-088

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - «ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE » - PROJET SPÉCIAL N° INC-2012-102

Considérant l'approbation du projet n° INC-2012-102, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de fournisseurs autorisés d'habits de combat incendie pour un montant maximum de 19 796 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 959,20 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-03-089

SUJET: DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RECONNAISSANCE DE VÉHICULE D'URGENCE DU VÉHICULE PRIVÉ DU DIRECTEUR DU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 5 mars 2012, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à faire la demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence à la Société de l'assurance automobile du Québec, selon l'article 1, (6) de son véhicule privé comme stipulé dans son contrat de travail.

2012-03-090

SUJET: ACHATS DE DÉFIBRILLATEURS POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Amendée par
résolution n°
2012-04-120

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 5 mars 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser auprès de fournisseurs autorisés l'achat de deux (2) défibrillateurs cardiaques pour les bâtiments municipaux au montant de 4 583,75 \$, net de ristourne.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-640.

2012-03-091

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° G58104 SD #503-2 – BELL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° G58104 SD #503-2 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-03-092

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° DCL20876592 – HYDRO QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° DCL20876592 soumis par Hydro Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-03-093

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU DANS LES PARCS MUNICIPAUX DE LA VILLE

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un Règlement sur l'utilisation des rampes de mise à l'eau dans les parcs municipaux de la ville sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 14 et s'est terminée à 20 h 35.



No de résolution
ou annotation

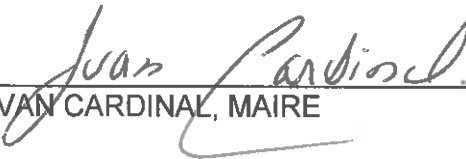
2012-03-094

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, de lever la séance du 13 mars 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 avril 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-04-095

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-04-096

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 mars 2012, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-04-097

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 mars 2012.

2012-04-098

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-04).

2012-04-099

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MARS 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mars 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-04-100

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT
D'AFFICHEURS DE VITESSE ET RADAR AUPRÈS
D'ELECTROMEGA LTÉE

Considérant les recommandations du comité de travail SVP-MERCI présentées et validées en commission de sécurité publique le 5 mars 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de trois afficheurs de vitesse et radar auprès d'Electromega Ltée pour un montant ne dépassant pas 11 475 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-210-40-089.

2012-04-101

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES 2012 DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de trois (3) délégués aux Assises annuelles 2012 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 4 728,84 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2012-04-102

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT
DE TABLETTES IPAD AUPRÈS DE APPLE STORE CANADA

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat de sept tablettes iPad auprès d'Apple Store Canada dans le cadre du projet de Conseil sans papier pour un montant ne dépassant pas 5 243 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-100-40-025.

2012-04-103

SUJET: MESURE DISCIPLINAIRE – MONSIEUR PATRICK LAUZON – JOURNALIER-OPÉRATEUR – QUART SOIR/NUIT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant l'enquête disciplinaire menée par la direction générale et les recommandations formulées par le directeur général suivant la dite enquête, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'imposer une mesure disciplinaire de six semaines de suspension sans solde à monsieur Patrick Lauzon, journalier-opérateur, quart soir/nuit au Service des travaux publics et de la gestion des eaux.

Que la suspension prenne effet à compter du 11 avril 2012, pour se terminer le 22 mai 2012.

2012-04-104

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-04-105

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 26 mars 2012

Commission des services aux citoyens :

- 13 mars 2012

Commission de sécurité publique :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 5 mars 2012

Commission technique:

- 19 mars 2012

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2012-04-106

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 823 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le Règlement numéro 823 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, d'adopter le Règlement numéro 823 – Règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux.

2012-04-107

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 793-1 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 793 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le Règlement numéro 793-1 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, d'adopter le Règlement numéro 793-1 – Règlement amendant le Règlement numéro 793 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal.

2012-04-108

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 793 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 793-1 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 793 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À compter du 1^{er} janvier 2012, de nommer les personnes mentionnées ci-dessous pour appliquer le Règlement numéro 793 « Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc » et le Règlement numéro 793-1 « Règlement amendant le Règlement numéro 793 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal » :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

M. Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de sécurité incendie
M. Stéphane Séguin, directeur adjoint du Service d'urgence et de sécurité incendie
M. Richard Dubois, directeur de l'aménagement du territoire
M. Mario Ramos, inspecteur-technicien
M. Martin Légaré, inspecteur-technicien
La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville

2012-04-109

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour l'acquisition de véhicules et d'équipements roulants et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-04-110

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-8 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FAÇON À AUTORISER DANS LES ZONES C2-01, C2-02 ET C2-03 L'USAGE « DÉBIT DE BOISSON »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-8 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à autoriser dans les zones C2-01, C2-02 et C2-03 l'usage « débit de boisson ».

2012-04-111

AVIS DE MOTION – PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL

Monsieur le conseiller Michel Pratte annonce qu'un règlement de programme de crédit de taxes pour le secteur industriel sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-04-112

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA FABRICATION DE PANNEAUX D'EXPOSITION – PROJET TP-2012-06

Considérant l'approbation du projet TP-2012-06, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériaux pour la fabrication de panneaux d'exposition, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant n'excédant pas 5 500 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée pour une part (1 500 \$) par le surplus non-réservé et pour l'autre (4 000 \$) par une subvention et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-04-113

*Amendée par
la résolution
2013-03-074*

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHAT DE MATÉRIAUX ET SERVICES POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ARRÊT DE BALLES AU PARC OLYMPIQUE – PROJET TP-2012-07

Considérant l'approbation du projet spécial TP-2012-07, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses en matériaux et services pour la reconstruction de l'arrêt de balles au parc Olympique, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant n'excédant pas 22 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-10-046.

2012-04-114

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES GRADINS DU TERRAIN SPORTIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – PROJET TP-2012-08

Considérant l'approbation du projet TP-2012-08, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses en matériaux pour l'aménagement des gradins du terrain sportif de l'École secondaire du Chêne-Bleu, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant n'excédant pas 6 200 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-10-048.

2012-04-115

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHAT DE PROTECTEURS DE CLÔTURES DES TERRAINS DE BALLE DES PARCS SHAMROCK ET OLYMPIQUE – PROJET TP-2012-09

Considérant l'approbation du projet spécial TP-2012-09, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de protecteurs de clôtures des terrains de balle des parcs Shamrock et Olympique, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant n'excédant pas 4 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-10-049.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-04-116

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS, HARNAIS POUR CHASSE-NEIGE ET CHASSE-NEIGE À ORIENTATION HYDRAULIQUE

Suite à l'analyse des soumissions préparée par M. Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons, harnais pour chasse-neige et chasse-neige à orientation hydraulique, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit : « Camions Excellence Peterbilt inc. », au montant de 233 801,40 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée sur 60 mois, par le fonds d'administration, au coût mensuel de 3 896,69 \$ toutes taxes incluses et soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-513.

2012-04-117

SUJET: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE «L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES»

Considérant les exigences du programme d'aide financière au ministère de la Culture, Communications et Condition féminine du Québec, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture, Communications et Condition féminine du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de «l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2012-04-118

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT — «ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE» — PROJET SPÉCIAL N° INC-2012-103

Considérant l'approbation du projet spécial n° INC-2012-103, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de fournisseurs autorisés d'une caméra thermique pour un montant maximum de 8 798 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-095.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 759,60 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-04-119

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT — «ACHAT D'UNE ÉCHELLE COULISSANTE» — PROJET SPÉCIAL N^o INC-2012-104

Considérant l'approbation du projet spécial n^o INC-2012-104, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de fournisseurs autorisés d'une échelle coulissante pour un montant maximum de 3 629 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-093.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 725,80 \$ à compter de l'exercice financier 2012.

2012-04-120

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2012-03-090 « ACHATS DE DÉFIBRILLATEURS POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX » - PROJET SPÉCIAL N^o INC-2012-105

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2012-03-090 en modifiant « de 4 583,75 \$ » par « maximal de 4 179 \$ ».

D'amender le mode de financement comme suit :

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-094.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 835,80 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-04-121

SUJET: APPROBATION DES PROJETS N^{os} G63532 ET FTTN - G58106 SD 510-1 – BELL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{os} G63532 et FTTN – G58106 SD 510-1 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-04-122

SUJET: APPROBATION DES PROJETS N^{OS} 1536617-D-01-A ING-148721 ET 1536625-D-01-A ING-148723 – VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} 1536617-D-01-A ING-148721 et 1536625-D-01-A ING-148723 soumis par Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-04-123

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^O T17604-4-6, MINUTE 11160 – LOTS 5 034 281 ET 5 034 285

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n^O T17604-4-6, minute 11160, tel que présenté, en date du 19 mars 2012, soit les lots projetés 5 034 281 et 5 034 285 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n^O 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2012-04-124

SUJET: RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MONSIEUR IAN MACLEOD AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que la Ville de Pincourt désire rendre disponible à l'ensemble de la population deux postes au sein du comité consultatif d'urbanisme dans les prochains mois;

ATTENDU que la Ville doit assurer un nombre minimal de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782;

ATTENDU que Monsieur Ian MacLeod a manifesté son désir de demeurer au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Suite aux recommandations de la commission technique du 19 mars 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de monsieur Ian MacLeod pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-04-125

SUJET: NOMINATION DES MEMBRES SUBSTITUTS DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE TRANSPORT SOLEIL ET DU CIT LA PRESQU'ÎLE – RESCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-12-362

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2011-12-362.

Que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Pincourt puissent agir à titre de membres substitués au membre désigné auprès de Transport Soleil et du CIT la Presqu'île.

PÉRIODE DE QUESTIONS:


La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 20 h 27.

2012-04-126

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 28, de lever la séance du 10 avril 2012.



YVAN CARDINAL, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **8 mai 2012**, à 19h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le premier projet de Règlement numéro 780-8 intitulé:

Projet de règlement numéro 780-8 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à autoriser dans les zones C2-01, C2-02 et C2-03 l'usage « débit de boisson ».

PÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté


Madame la greffière Nicole Drouin, et Monsieur Michel Perrier, directeur général

Le premier projet de Règlement numéro 780-8 a été approuvé le 10 avril 2012 par la résolution numéro 2012-04-110. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 21 avril 2012 et publié le 28 avril 2012.

Le 8 mai 2012, à 19 h 00, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 06, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 mai 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-05-127

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 34.

2012-05-128

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 avril 2012, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-05-129

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 avril 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-130

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur le conseiller Stéphane Boyer divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-05).

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer reprend son siège.

2012-05-131

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2012 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2012-05).

2012-05-132

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE ÉDITORIALE DES MÉDIAS SOCIAUX

Considérant les recommandations de la commission administrative du 26 mars 2012, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la Politique éditoriale des médias sociaux.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-133

SUJET: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013 – RESCISION DE LA RÉOLUTION 2012-02-025 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) VOLET PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Qu'elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Qu'elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Qu'elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

De rescinder la résolution numéro 2012-02-025.



No de résolution
ou annotation

2012-05-134

*amendée
par la
résolution*

2012-11-321

VILLE DE PINCOURT

SUJET: ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS)

Considérant la présentation du processus d'application de l'Évaluation de l'Impact sur la Santé (EIS) au comité de pilotage pour l'élaboration du *Plan de développement social de la Ville de Pincourt* par monsieur Émile Tremblay de la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (DSP-ASSM) et madame Carmen Hébert du Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant les recommandations du comité de pilotage, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (DSP-ASSM) à utiliser les données disponibles dans le cadre de la démarche d'implantation de la *Politique de développement social de la Ville de Pincourt* pour l'élaboration de l'Évaluation de l'Impact sur la Santé (EIS) et à lui faire rapport.

2012-05-135

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE 3.2 « POLITIQUE DE TRAVAIL SÉCURITAIRE EN ESPACES CLOS »

Considérant l'obligation de la Ville de Pincourt de réduire les dangers liés au travail en espace clos de ses employés;

Considérant le programme de prévention de l'employeur visant à assurer une implantation adéquate de la politique;

Considérant l'appui du comité de santé et sécurité dans la démarche d'implantation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique 3.2 « Politique de travail sécuritaire en espace clos »;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la politique telle que présentée.

2012-05-136

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-137

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2010 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour un montant de 219,90 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2012-05-138

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 218 206 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2011

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 218 206 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2011, le tout selon la liste déposée.

2012-05-139

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures ont été déjà provisionnées aux états financiers 2010 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 704,66 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2012-05-140

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PARCS DE ROULI-ROULANT – LLOYD'S DE LONDRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile pour parcs de rouli-roulant, pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, avec l'assureur Lloyd's de Londres via le courtier d'assurance BFL Canada pour un montant de 618,60 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-701-21-420.



No de résolution
ou annotation

2012-05-141

VILLE DE PINCOURT

**SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 750, 765, 766, 771 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 800 et 812 –
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, d'un montant total de 5 185 000 \$:

Règlement d'emprunt	Coût réel
750	120 300 \$
765	456 200 \$
766	2 181 500 \$
771	621 200 \$
800	180 800 \$
812	1 625 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 185 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient en date du 23 mai 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte
Ville L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2012-05-142

SUJET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 750, 765, 766, 771 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 800 ET 812 – RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 185 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 750, 765, 766, 771, 800 et 812, la Ville de Pincourt émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 23 mai 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 750, 765, 766, 771, 800 et 812, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2012-05-143

SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 5 185 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 750, 765, 766, 771, 800 et 812, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, en date du 23 mai 2012, au montant de 5 185 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Pincourt a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES					
BANQUE LAURENTIENNE INC					
	98,60000	362 000 \$	1,50000 %	2013	2,76770 %
		376 000 \$	1,80000 %	2014	
		391 000 \$	2,00000 %	2015	
		406 000 \$	2,30000 %	2016	
		3 650 000 \$	2,50000 %	2017	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.					
	98,50300	362 000 \$	1,50000 %	2013	2,79225 %
		376 000 \$	1,80000 %	2014	
		391 000 \$	2,00000 %	2015	
		406 000 \$	2,30000 %	2016	
		3 650 000 \$	2,50000 %	2017	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC					
	98,33300	362 000 \$	1,50000 %	2013	2,84082 %
		376 000 \$	1,80000 %	2014	
		391 000 \$	2,10000 %	2015	
		406 000 \$	2,30000 %	2016	
		3 650 000 \$	2,50000 %	2017	
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC					
	98,60570	362 000 \$	1,65000 %	2013	2,86242 %
		376 000 \$	1,85000 %	2014	
		391 000 \$	2,10000 %	2015	
		406 000 \$	2,35000 %	2016	
		3 650 000 \$	2,60000 %	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 185 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. ;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et la trésorière, Madame Nathalie Boisvert, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-144

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative : (aucune)

Commission des services aux citoyens :

- 17 avril 2012

Commission de sécurité publique :

- 2 avril 2012

Commission technique:

- 16 avril 2012

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2012-05-145

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 825, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 825 – Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements roulants et un emprunt de 250 000 \$ à cette fin.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 825 ait lieu le 30 mai 2012, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2012-05-146

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 824 – RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 667 ET 667-1

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 824, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 824 – Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais remplaçant les règlements numéros 667 et 667-1.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-147

SUJET: DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 824 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 667 ET 667-1

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

En plus du personnel relevant du service de l'aménagement du territoire de la Ville de Pincourt tel que mentionné au Règlement numéro 824, de mandater la firme Solutions Alternatives Environnement inc. responsable de l'application de l'article 10.1 du Règlement numéro 824 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais remplaçant les règlements numéros 667 et 667-1.

2012-05-148

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-8 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES C2-01, C2-02 ET C2-03 – USAGE « DÉBIT DE BOISSON »

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 780-8 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à autoriser dans les zones C2-01, C2-02 et C2-03 l'usage « débit de boisson ».

2012-05-149

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES C2-01, C2-02 ET C2-03 – USAGE « DÉBIT DE BOISSON »

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à autoriser dans les zones C2-01, C2-02 et C2-03 l'usage « débit de boisson », sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-05-150

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 805 RELATIF AU STATIONNEMENT – PERMIS DE STATIONNEMENT POUR RÉSIDENTS DANS LES PARCS POURVUS D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 805 relatif au stationnement, tel qu'amendé, concernant les permis de stationnement pour résidents dans les parcs pourvus d'une rampe de mise à l'eau, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-151

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Michel Pratte annonce qu'un règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Pincourt sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-05-152

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION ET DE LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 3, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau de la station d'épuration incluant l'acquisition et l'installation des équipements de système de déshydratation, du toit pour digesteur et épaisseur et du système de désinfection UV et la mise à niveau de la station de pompage numéro 3 ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-05-153

SUJET: AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS SCOLAIRES MULTIFONCTIONS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux sur le réseau de corridors scolaires multifonctions pour un montant subventionné de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors scolaires suivants :

- rue Renaissance vers l'École secondaire du Chêne-Bleu
- entre la rue des Bruants et la rue des Merles
- parallèle à la rue Bellevue, entre la 9^e avenue et l'avenue Mgr-Langlois, incluant le passage vers place des Ormes
- parallèle à la rue Lussier, entre le boulevard Olympique et la rue Bellevue, incluant le passage vers la 17^e avenue

le tout selon le plan déposé.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-154

**SUJET: AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE
TENIR DES COURSES DE 3 ET 5 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE PINCOURT**

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 3 et 5 km sur le territoire de la Ville de Pincourt le jeudi 17 mai 2012 selon les plans déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division des travaux publics, Service d'urgence et de sécurité publique) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2012-05-155

**SUJET: AUTORISATION DE TENIR LA RANDONNÉE CYCLISTE MINI-TOUR
IGA LA « RANDONNÉE DE L'ÎLE » SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de la randonnée cycliste Mini-Tour IGA la « Randonnée de l'Île » le dimanche 3 juin 2012 sur le territoire de la Ville de Pincourt selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division des travaux publics, Service d'urgence et de sécurité publique) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2012-05-156

**SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET
L'INSTALLATION D'UN TABLEAU INDICATEUR ÉLECTRONIQUE
POUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Loisirs et Services Communautaires à aller en appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un tableau indicateur électronique pour le terrain synthétique.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-05-157

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION
D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE
POUR LE SITE EN TÉLÉCOMMUNICATION

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, d'une entente d'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site en télécommunication entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) et la Ville de Pincourt débutant le 1^{er} avril 2012 jusqu'au 31 mars 2014.

2012-05-158

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION
D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE
POUR LE SITE RELAI

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, d'une entente d'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site relai entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) et la Ville de Pincourt débutant le 1^{er} avril 2012 jusqu'au 31 mars 2014.

2012-05-159

SUJET: APPROBATION D'UN PROJET N° ING-143604 1516102-D-01-A
VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° ING-143604 1516102-D-01-A soumis par Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-05-160

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° A 6409-4, MINUTE
17110 – LOTS 5 039 494 ET 5 039 495

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n° A 6409-4, minute 17110, tel que présenté, en date du 12 avril 2012, soit les lots projetés 5 039 494 et 5 039 495 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Clément Arseneault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10 %) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

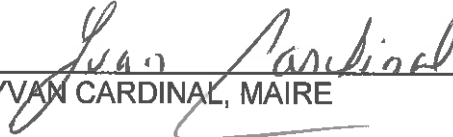
La période de questions a débuté à 20 h 25 et s'est terminée à 20 h 44.

2012-05-161

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 45, de lever la séance du 8 mai 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 juin 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller John Kinnear

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-06-162

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-06-163

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai 2012, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-06-164

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 mai 2012.

2012-06-165

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2012-06)

2012-06-166

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MAI 2012

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-06-167

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
PARTICIPATION AU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE
INTITULÉE « EN RÉGION DE CONNAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt participe au projet de médiation culturelle intitulée « En région de connaissance » du Centre Multisports de Vaudreuil-Dorion pour un montant de 4 024,13 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-700-50-896

2012-06-168

SUJET: AJUSTEMENT DES HONORAIRES – MISE À NIVEAU DES
ÉQUIPEMENTS DE L'USINE D'ÉPURATION – SERVICES
PROFESSIONNELS – PROJET GEN-2008-312

Considérant l'approbation de la commission administrative spéciale du 7 mai 2012, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'ajustement des honoraires pour les Services professionnels dans le dossier du projet GEN-2008-312 – Mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration pour un montant de 179 370 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-400-10-036.

*abrogé par
la résolution
2012-07-212*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-06-169

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR STEPHAN BRABANT – OPÉRATEUR – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Stephan Brabant, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 1er mai 2012, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 5 août 2012 au 1^{er} septembre 2012 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Stephan Brabant, opérateur à l'usine de traitement des eaux usées – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 5 août 2012 au 1^{er} septembre 2012 inclusivement selon sa demande déposée.

2012-06-170

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD – JOURNALIER-CHAUFFEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 4 mai 2012, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 16 juillet 2012 au 31 août 2012 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard – Journalier-chauffeur – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 16 juillet 2012 au 31 août 2012 inclusivement selon sa demande déposée.

2012-06-171

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE MONSIEUR RÉAL PONTBRIAND ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la commission administrative du 28 mai 2012, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la signature par la direction générale de la transaction intervenue le 31 mai 2012 entre monsieur Réal Pontbriand et la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-06-172

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA GESTION À COURT TERME DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AUPRÈS DE LA FIRME NOUVELLE TECHNOLOGIE TEKNO INC.

Considérant l'approbation de la commission administrative du 28 mai 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, par la direction générale, d'un contrat pour la gestion à court terme de l'usine de traitement des eaux usées auprès de la firme Nouvelle Technologie Tekno Inc. pour un montant n'excédant pas 24 999,99 \$ toutes taxes incluses pour la période du 11 juin 2012 au 15 septembre 2012.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-414-06-111.

2012-06-173

SUJET: AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS PRÉLIMINAIRES POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) SOUS-VOLET 1.5 ET SOUS-VOLET 2.1

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres pour la préparation des plans préliminaires pour une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le sous-volet 1.5 – Réhabilitation ou remplacement de conduites d'eau potable ou d'eaux usées et le sous-volet 2.1 – Projets à incidences urbaines ou régionales.

2012-06-174

SUJET: AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LANCER UN APPEL DE PROPOSITIONS PAR INVITATION POUR LA VENTE ET LA RELANCE DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE-PERROT

Considérant les avis et recommandations qui seront soumis par les procureurs de la firme Bélanger Sauvé;

Considérant la tenue d'une commission administrative spéciale qui approuvera le projet final d'appel de propositions, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à lancer, d'ici la fin juin 2012, un appel de propositions par invitation pour la vente et la relance du complexe sportif et culturel régional Île-Perrot auprès des firmes ayant déjà manifesté leur intention de relancer le projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-06-175

SUJET: APPUI À LA DEMANDE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS AU STATIONNEMENT INCITATIF DU TRAIN DE BANLIEUE

Considérant qu'un chemin, à la Ville de L'Île-Perrot, donnant accès au stationnement incitatif du train de banlieue, a été aménagé lors des travaux de reconstruction du pont Galipeault;

Considérant que l'objectif d'un tel aménagement était de permettre un accès plus aisé au stationnement visé et ce, durant les heures de pointes;

Considérant l'importance de maintenir un tel accès pour les automobilistes faisant usage du train de banlieue et, plus particulièrement, pour les autobus du CIT de la Presqu'île;

Considérant que, dans les faits, ce chemin d'accès est utilisé et apprécié par de nombreux usagers du train de banlieue qui, de plus, sont des citoyens de l'une ou l'autre des municipalités sur l'Île Perrot;

Considérant que les gestionnaires de cet accès routier ont récemment apporté des modifications à la signalisation routière ainsi qu'aux règles de circulation prohibant de ce fait toute circulation des véhicules automobiles à l'exception des autobus du CIT de la Presqu'île, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de la Ville de L'Île-Perrot à l'Agence métropolitaine de transport de prendre tous les moyens qui s'imposent afin que le chemin d'accès menant au stationnement incitatif du train de banlieue soit réaménagé dans le but d'y permettre une circulation à double sens et sécuritaire et ainsi le rendre de nouveau accessible aux automobilistes.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, direction Ouest-de-la-Montérégie et à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.

2012-06-176

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-06-177

SUJET: DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2012.

2012-06-178

SUJET: VERSEMENT D'ALLOCATIONS IMPOSABLES DE 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le versement d'allocations imposables de 2012, tel que validé à la Commission administrative du 28 mai 2012.

2012-06-179

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 7 mai 2012 (spéciale)
- 28 mai 2012

Commission des services aux citoyens :

- 15 mai 2012

Commission de sécurité publique :

- 14 mai 2012

Commission technique:

- 22 mai 2012

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2012-06-180

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 805-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 805 RELATIF AU STATIONNEMENT – RMH 330, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES PERMIS DE STATIONNEMENT POUR RÉSIDENTS DANS LES PARCS POURVUS D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 805-2, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 805-2 - Règlement modifiant le Règlement numéro 805 relatif au stationnement – RMH 330, tel qu'amendé, concernant les permis de stationnement pour résidents dans les parcs pourvus d'une rampe de mise à l'eau.

2012-06-181

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 805-2

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner les officiers responsables mentionnés ci-dessous pour appliquer l'article 1 du Règlement numéro 805-2 - *Règlement modifiant le règlement numéro 805 relatif au stationnement – RMH 330, tel qu'amendé, concernant les permis de stationnement pour résidents dans les parcs pourvus d'une rampe de mise à l'eau* :

- Le directeur de l'aménagement du territoire
- Les inspecteurs-techniciens, urbanisme et permis
- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité Incendie
- La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville

De désigner les officiers responsables mentionnés ci-dessous pour appliquer l'article 2 du Règlement numéro 805-2 - *Règlement modifiant le règlement numéro 805 relatif au stationnement – RMH 330, tel qu'amendé, concernant les permis de stationnement pour résidents dans les parcs pourvus d'une rampe de mise à l'eau* :

- Le directeur de l'aménagement du territoire
- Les inspecteurs-techniciens, urbanisme et permis
- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité Incendie

2012-06-182

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 826 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION INCLUANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DU TOIT POUR DIGESTEUR ET ÉPAISSISSEUR ET DU SYSTÈME DE DÉSINFECTION UV ET LA MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 3 AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 9 207 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 826, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 826 - Règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau de la station d'épuration incluant l'acquisition et l'installation des équipements du toit pour digesteur et épaisseur et du système de désinfection UV et la mise à niveau de la station de pompage numéro 3 ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 9 207 000 \$ à cette fin.

2012-06-183

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER DANS LES ZONES C2-01, C2-02 ET C2-03 L'USAGE « DÉBIT DE BOISSON »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-8, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-8 – Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à autoriser dans les zones C2-01, C2-02 et C2-03 l'usage « débit de boisson ».

2012-06-184

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 825

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 825 - Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements roulants et un emprunt de 250 000 \$ à cette fin.

2012-06-185

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pincourt sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-06-186

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – RESTAURATION DE DIX LAMPADAIRES DE RUE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le projet de restauration de dix lampadaires de rue, auprès d'Électro-Fusion, au montant de 14 843,27 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-300-10-750.

2012-06-187

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION N° 2012-02-047 « DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AJOUT D'ÉCLAIRAGE À LA PISCINE OLYMPIQUE » – PROJET TP-2012-01

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2012-02-047 en modifiant le montant de « 10 448 \$ » par « 11 950 \$ ».

2012-06-188

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2012 – APPEL D'OFFRES TPGE-2012-02

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de béton bitumineux pour l'année 2012 auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Asphalte Trudeau Ltée », pour la somme de 53 290,91 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2012-06-189

SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES FEUILLES, CONJOINTEMENT AVEC VAUDREUIL-DORION, VILLE DE L'ÎLE-PERROT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux à aller en appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des feuilles, conjointement avec Vaudreuil-Dorion, Ville de l'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

La Ville de Vaudreuil-Dorion assurera le soutien administratif de cet appel d'offres qui sera fait par le biais du S.E.A.O.

2012-06-190

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2012-106 - « ACHAT DE RES Q JACK KIT »

Approuvée par
résolution n°
2012-08-240

Considérant l'approbation du projet INC-2012-106, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de « Res Q Jack Kit » auprès de la compagnie Areo-Feu pour un montant maximal de 6 189,75 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-098.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 1 237,95 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-06-191

SUJET: MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS POUR LA RESTAURATION DU MARÉCAGE SITUÉ SUR LE LOT 3 620 386

Considérant les engagements de la Ville de Pincourt auprès du MDDEP dans le cadre des diverses demandes de certificat d'autorisation et suite aux recommandations de la commission technique du 22 mai 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Génivar Société en commandite pour procéder à la réalisation des aménagements pour la restauration du marécage situé sur le lot 3 620 386.

D'autoriser le paiement des frais relatifs au montant de 20 870 \$ taxes en sus pour l'année 2012, à même le poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le « dépôt MDDEP » réservé.

2012-06-192

SUJET: MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR LE SUIVI DE L'EFFICACITÉ DES MESURES DE RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 3 620 386

Considérant les engagements de la Ville de Pincourt auprès du MDDEP dans le cadre des diverses demandes de certificat d'autorisation et suite aux recommandations de la commission technique du 22 mai 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Génivar Société en commandite pour le suivi de l'efficacité des mesures de restauration environnementale du lot 3 620 386.

D'autoriser le paiement des frais relatifs au montant de 4 800 \$ taxes en sus pour l'année 2012, à même le poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le « dépôt MDDEP » réservé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-06-193

SUJET: APPROBATION DES PROJETS N^{OS} ING 155069 1561731 5054 ET
ING 146546 1528302 5054 – VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} ING 155069 1561731 5054 et
ING 146546 1528302 5054 soumis par Vidéotron S.E.N.C. concernant
des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-06-194

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET
BANLIEUE-OUEST INC. CONCERNANT LE PROJET « SOMMET
BOISÉ – PHASE 5-2 »

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant
sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux
équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'autorisation pour la signature par le maire, monsieur Yvan
Cardinal et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente
entre la Ville de Pincourt et Banlieue-Ouest Inc. concernant le projet
« Sommet Boisé - phase 5-2 ».

2012-06-195

SUJET: AUTORISATION AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE DE SIGNER AU
NOM DE LA VILLE DE PINCOURT UN ACTE DE SERVITUDE AVEC
LE SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ DU 100 AU 115, DE LA CRÊTE, LE
SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ DU 100 AU 115, SOMMET-BOISÉ, LE
SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ DU 101 AU 115, DE LA CIME,
DÉVELOPPEMENTS BANLIEUE-OUEST INC., HABITATIONS
SYLVAIN MÉNARD INC. ET HABITATIONS RAYMOND ALLARD INC.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et la
greffière, Madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-
greffière, Madame Danielle Carbonneau, à signer au nom de la Ville de
Pincourt l'acte de servitude en faveur de la Ville de Pincourt, concernant
des conduites d'égout pluvial et sanitaire et de conduites d'aqueduc sur
les lots 4 920 521, 4 920 522, 4 920 523, 4 920 524, 4 920 525,
4 920 527, 4 920 528, 4 920 535, 4 920 543, 4 920 544, 4 920 545,
4 920 560, 4 920 561 et 4 920 569, cadastre du Québec.

Que les frais reliés à cet acte de servitude soient absorbés par
Développement Banlieue-Ouest inc.

2012-06-196

SUJET: PAIEMENT MENSUEL – JUIN 2012 – AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE – DIVISION DONNÉES TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif (remise de la retenue) suivant :

A) LES ENTREPRISES C. SAUVÉ INC.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 23 401,15 \$ toutes taxes incluses représentant le remboursement de la retenue pour les travaux d'aménagement du Parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 55.

2012-06-197

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 56, de lever la séance du 12 juin 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 juillet 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, John Kinnear et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-07-198

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35 d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 36 et s'est terminée à 19 h 45.

2012-07-199

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 juin 2012, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-07-200

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 juin 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-07-201

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Stéphane Boyer divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-07).

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer reprend son siège à 19 h 50.

2012-07-202

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUIN 2012

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juin 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-07-203

SUJET: SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR LA VENTE DE
TERRAINS D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON CINQ CENT QUATRE-
VINGT-ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-HUIT (591 868) PIEDS
CARRÉS DANS LE SECTEUR DE LA POINTE-AUX-RENARDS

Considérant l'appel de propositions lancé par la Ville de Pincourt afin de vendre une superficie d'environ cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-huit (591 868) pieds carrés de terrains dans le secteur de la Pointe-aux-Renards, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, par le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la promesse d'achat faite par Développements Voyer S.E.N.C., pour l'achat d'une superficie d'environ cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-huit (591 868) pieds carrés dans le secteur de la Pointe-aux-Renards.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-07-204

SUJET: PONTS D'ÉTAGEMENT SAINTE-MARIE

Considérant que les deux ponts d'étagement Sainte-Marie ont été construits par le Ministère des Transports du Québec vers 1965 lors de la construction de la sortie 41 de l'A-40 Ouest;

Considérant que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a procédé à la fermeture des ponts d'étagement Sainte-Marie en mars 2011 pour des raisons de sécurité en tenant compte de leur état avancé de détérioration générale;

Considérant que la fermeture du pont d'étagement vers le boulevard des Anciens-Combattants a un impact direct pour les usagers de l'A-40 Ouest qui convergent vers les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil;

Considérant que le prochain lien viable pour ces usagers est le boulevard Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion qui connaît déjà une problématique de congestion importante;

Considérant que les villes avoisinantes utilisent les voies de contournement depuis mars 2011;

Considérant que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a fait la démonstration exhaustive que les ponts d'étagement ont été construits pour créer un lien entre l'A-40 Ouest et l'A-20 via le boulevard des Anciens-Combattants, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De réitérer au MTQ que cette sortie constitue une infrastructure régionale bénéficiant à un ensemble de citoyens du Québec, de l'Ouest de l'Île-de-Montréal, comme de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que les coûts de l'ensemble du projet (démolition et construction) ne peuvent être imputés aux seuls citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue, mais plutôt l'être par le MTQ considérant la vocation régionale de l'infrastructure et sa partie intégrante au réseau routier national.

Que copie de la présente résolution soit transmise à messieurs Pierre Moreau, Ministère des Transports du Québec, Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et Francis Derro, maire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

2012-07-205

SUJET: DEMANDE DE CLASSES TEMPORAIRES – COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

Considérant la résolution adoptée par la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'installation de classes modulaires temporaires qui devront être retirées suivant la fin des travaux d'agrandissement de l'école St-Patrick ou à la période estivale de 2016, selon la première des dates atteintes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

La Ville ne renouvellera pas le permis émis pour la période maximale, soit à l'été 2016 et, si les classes n'étaient pas retirées à ce moment, la Ville de Pincourt imposera alors des amendes sur une base quotidienne de 500 \$ par jour ouvrable.

2012-07-206

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉVENTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET L'USAGE DE DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt d'interdire la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail pour des motifs de sécurité;

Considérant l'ensemble des lois qui régissent la consommation d'alcool et la conduite de tout véhicule moteur et plus particulièrement la conduite de véhicules lourds;

Considérant qu'il y a lieu dans certaines circonstances particulières de procéder à du dépistage des drogues et alcools sans atteinte déraisonnable au droit à la vie privée;

Considérant le projet de politique et la démarche d'implantation présentée en Commission administrative le 27 juin 2012, il est :

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique relative à la prévention de la consommation d'alcool et l'usage de drogues en milieu de travail;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer la politique telle que présentée.

2012-07-207

SUJET: RETRAIT DE LA RÉOLUTION 2011-01-010 DU 11 JANVIER 2011

Considérant le règlement de fin d'emploi intervenu dans le dossier de congédiement de monsieur Luc Miserany;

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retirer la résolution 2011-01-010 adoptée le 11 janvier 2011.

2012-07-208

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-07-209

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR
« REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES » POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2012 AU 1^{ER} JUILLET 2013

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance « remboursement des frais juridiques » pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 1^{er} juillet 2013 à la firme BF Lorenzetti & associés pour un montant de 1 943,71 \$.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires d'assurance des services de la Ville.

2012-07-210

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 27 juin 2012

Commission des services aux citoyens : (aucune)

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique:

- 18 juin 2012

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2012-07-211

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO
826

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 826 - Règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau de la station d'épuration incluant l'acquisition et l'installation des équipements du toit pour digesteur et épaisseur et du système de désinfection UV et la mise à niveau de la station de pompage numéro 3 ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 9 207 000 \$ à cette fin.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-07-212

SUJET: AJUSTEMENT DES HONORAIRES – MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DE L'USINE D'ÉPURATION ET DE LA STATION DE POMPAGE N° 3 – SERVICES PROFESSIONNELS – PROJETS N^{OS} P119981 ET P118512 - RESCISION DE LA RÉOLUTION N° 2012-06-168

Considérant l'approbation de la commission administrative spéciale du 7 mai 2012, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'ajustement des honoraires pour les services professionnels dans les dossiers des projets P119981 « Mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration » et P118512 « Mise à niveau de la station de pompage n° 3 » pour un montant total de 134 320 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-400-10-036.

De rescinder la résolution numéro 2012-06-168.

2012-07-213

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 827 – RÈGLEMENT DE PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES SECTEURS INDUSTRIEL ET À VOCATION TOURISTIQUE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 827, d'adopter le Règlement numéro 827 – Règlement de programme de crédit de taxes pour les secteurs industriel et à vocation touristique de la Ville de Pincourt.

2012-07-214

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULAT CONCASSÉ POUR L'ANNÉE 2012 – APPEL D'OFFRES TPGE-12-03

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2012 auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « La Compagnie Meloche Inc. », pour la somme de 38 740,83 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants :
02-320-00-621, 02-413-00-621, 02-752-00-621, 02-330-00-621.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-07-215

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION N^o 2012-02-045 « DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – REMPLACEMENT D'UN PANNEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AU PARC BELLEVUE » – PROJET TP-2012-03

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2012-02-045, en modifiant le montant de « 6 599 \$ » par « 8 550 \$ ».

2012-07-216

SUJET: JOURNÉE DES POMPIERS – 11 AOÛT 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la Journée des pompiers du 11 août 2012 comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 11 août 2012 selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser la présence de jeux, d'animaux et de véhicules motorisés au parc Bellevue pour le montage, la réalisation et le démontage de l'événement.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques et la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 11 août 2012.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2012-07-217

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR MESURES D'URGENCE DÛ À LA CANICULE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'équipements divers pour mesures d'urgence dû à la canicule, auprès de plusieurs fournisseurs au montant n'excédant pas 7 800 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-210-01-640.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-07-218

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° G73161 SD #503-1 – BELL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° G73161 SD #503-1 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS:


La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 20 h 25.

2012-07-219

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 26, de lever la séance du 10 juillet 2012.



YVAN CARDINAL, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 août 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, John Kinnear, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-08-220

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2012.

2012-08-221

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 10 JUILLET 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2012, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 40.

2012-08-222

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 10 JUILLET 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-08-223

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2012-08).

2012-08-224

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2012

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-08-225

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2012 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2012-08).

2012-08-226

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – MANDAT POUR LA CLASSIFICATION ET L'ANALYSE DES COMMENTAIRES ISSUS DES CONSULTATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE CENTRE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt mandate Centre québécois de développement durable pour la classification et l'analyse des commentaires issus des consultations réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan de développement social de la Ville de Pincourt pour un montant de 4 713,98 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-135-00-411.

2012-08-227

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE LA SCÈNE POUR LE SPECTACLE DE LA FÊTE DES POMPIERS 2012 AUPRÈS DE MSR LOCATION SCÈNE MOBILE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel Perrier, du contrat pour la location de la scène pour le spectacle dans le cadre de la Fête des pompiers 2012 auprès de MSR Location Scène Mobile;

Que cette dépense, ne dépassant pas 7 995,00 \$, plus les taxes applicables, soit imputée au poste 02-227-00-496.

2012-08-228

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES POMPIERS 2012 AUPRÈS DE SHOW DEVANT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel Pierrier, du contrat pour la location d'équipements de sonorisation et d'éclairage dans le cadre de la Fête des pompiers 2012 auprès de Show Devant pour un montant n'excédant pas 13 750 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-227-00-496.

2012-08-229

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE POLOS AUPRÈS DE ARTICLES PROMOTIONNELS PROMKO

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt achète des polos auprès de Articles promotionnels Promko pour un montant de 4 800,21 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-110-00-410.

2012-08-230

SUJET: EMBAUCHE DE MADAME JOSIANNE ÉLIE À TITRE D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE PERMANENTE

Considérant la démission, le 1^{er} août 2012, de madame Claudie Boutin de son poste d'assistante-trésorière;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les recommandations du directeur général en Commission administrative spéciale le 6 août 2012, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'embauche permanente de madame Josianne Élie à titre d'assistante-trésorière aux Services administratifs et financiers de la Ville de Pincourt.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail entre la Ville de Pincourt et madame Josianne Élie.

2012-08-231

SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Direction générale à aller en appel d'offres pour la gestion de l'usine de traitement des eaux usées.

2012-08-232

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2009-12-407 – NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS DE MARS 2010 À OCTOBRE 2013

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2009-12-407 – Nomination des maires suppléants de mars 2010 à octobre 2013 en remplaçant les quatre (4) dernières lignes par :

<u>PÉRIODES</u>	<u>CONSEILLERS</u>	<u>DISTRICT</u>
Juillet 2012 au 14 août 2012 incl.	Mme Marie-Andrée G. Laliberté	2
15 août 2012 à octobre 2012 incl.	M. Jim Miron	5
Novembre 2012 à février 2013 incl.	M. André D'Aragon	6
Mars 2013 à juin 2013 incl.	M. John Kinnear	3
Juillet 2013 à octobre 2013 incl.	M. Stéphane Boyer	1

2012-08-233

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – MANDAT À LA FIRME AXOR EXPERTS CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES NÉCESSAIRES AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

Considérant les recommandations du directeur de l'Aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer un mandat à la firme Axor Experts Conseils pour la préparation des documents techniques nécessaires au dépôt d'une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour un montant de 15 579,11 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-610-00-411.

2012-08-234

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-08-235

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 26 juillet 2012 en tout ou en partie.

2012-08-236

SUJET: PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 828 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.10), monsieur le conseiller Stéphane Boyer présente le **projet** de Règlement n° 828 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pincourt.

2012-08-237

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 827

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 827 - Règlement de programme de crédit de taxes pour les secteurs industriels et à vocation touristique de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-08-238

SUJET : DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME LA
CONSEILLÈRE MARIE-ANDRÉE GONEAU LALIBERTÉ

La greffière dépose la lettre de démission de madame la conseillère Marie-Andrée Goneau Laliberté, le tout conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2.

2012-08-239

SUJET: CAUTIONNEMENT – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ILE-
PERROT

Considérant la demande afin que la Ville cautionne le contrat de glace intervenue entre l'Association de Hockey Mineur Ile-Perrot et l'Aréna de la Cité des Jeunes;

Considérant que la majorité des villes sont généralement signataires des contrats de glace pour leur association;

Considérant la demande du gestionnaire de l'Aréna de la Cité des Jeunes afin d'avoir la même garantie qu'avec les autres villes avec qui il transige, il est :

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt se porte caution des obligations de l'Association de Hockey Mineur Ile-Perrot auprès de l'Aréna de la Cité des Jeunes relativement au contrat de glace pour la saison 2012-2013, la garantie étant applicable au prorata des participants résidant à Pincourt et se limitant à un maximum de 1 000 heures au tarif horaire de 241,71 \$ plus taxes.

Que la Ville se réserve le droit de verser la subvention du soutien à l'inscription pour la saison 2012-2013 directement à l'Aréna de la Cité des Jeunes.

D'autoriser, au besoin, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de cautionnement avec l'Association de Hockey Mineur de l'Ile-Perrot.

2012-08-240

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2012-06-190 « ACHATS DE
RES Q JACK KIT » - PROJET SPÉCIAL N^o INC-2012-106

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2012-06-190 en modifiant le montant de « 6 189,75 \$ » par « 6 500 \$ ».

D'amender le montant du paiement annuel de « 1 237,95 \$ » par « 1 300 \$ ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-08-241

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT — «ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES SCOTT AP75 » — PROJET SPÉCIAL N° INC-2012-107

Considérant l'approbation du projet n° INC-2012-107, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, auprès de divers fournisseurs, d'appareils respiratoires Scott AP75 pour un montant maximum de 29 913 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 5 982,60 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-08-242

SUJET: NOMINATION DE MESSIEURS JEAN-LUC TOUGAS ET BENJAMIN URWIN À TITRE DE LIEUTENANT AU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant que messieurs Jean-Luc Tougas et Benjamin Urwin ont terminé avec succès leur année d'approbation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boye, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer messieurs, Jean-Luc Tougas et Benjamin Urwin à titre de lieutenant au Service d'urgence et de sécurité publique.

2012-08-243

SUJET: AUTORISATION AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LA CANALISATION DE TRONÇONS DE FOSSÉS SUR LES RUES HUNEULT, PLACE ROUSSEAU ET ST-AMOUR

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de l'aménagement du territoire à lancer un appel d'offres publiques pour la canalisation de tronçons de fossés sur les rues Huneault, place Rousseau et St-Amour.

2012-08-244

SUJET: AUTORISATION AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE TABLEAU INDICATEUR AU TERRAIN SYNTHÉTIQUE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le Service de l'aménagement du territoire de lancer un appel d'offres par invitation pour le tableau indicateur pour le terrain synthétique.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 14 et s'est terminée à 20 h 47.

2012-08-245

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2012

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 48, de lever la séance du 14 août 2012.



YVAN CARDINAL, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 septembre 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Jim Miron, John Kinnear et Michel Pratte

Absence motivée : M. André D'Aragon, conseiller

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-09-246

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 40.

2012-09-247

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2012

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 août 2012, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2012-09-248

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 août 2012.

2012-09-249

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Stéphane Boyer divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-09).

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer reprend son siège à 19 h 43.

2012-09-250

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2012 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2012-09).

2012-09-251

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-09-252

SUJET: HOMMAGE À MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ANDRÉE G. LALIBERTÉ

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rendre hommage à Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté pour ses vingt-six (26) années d'implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt, d'abord comme bénévole au sein de divers organismes puis à titre de conseillère municipale depuis 1998.

De lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle vie et dans ses nouveaux défis.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-09-253

SUJET: AUTORISATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE PROJET DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service des Ressources humaines à lancer un appel d'offres par invitation pour le projet de services professionnels juridiques dans le cadre de la négociation de la convention collective avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN).

2012-09-254

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO RH-2012-01 POUR LE PROJET DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres numéro RH-2012-01 pour le projet de services professionnels juridiques dans le cadre de la négociation de la convention collective avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN).

2012-09-255

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO RH-2012-01 POUR LE PROJET DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Hugo St-Pierre, directeur des Ressources humaines, soit nommé secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres numéro RH-2012-01 pour le projet de services professionnels juridiques dans le cadre de la négociation de la convention collective avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN).

Que monsieur Michel Perrier, directeur général, monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux et madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers, soient nommés à titre de membres dudit comité.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-09-256

SUJET: SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME JOHANNE BERTRAND, AGISSANT COMME ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE (STATUT TEMPORAIRE)

Considérant le départ éventuel de la titulaire permanente du poste pour congé de maternité;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de travail de madame Johanne Bertrand par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier.

2012-09-257

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CADENASSAGE

Considérant les obligations prévues à la Loi sur la santé et sécurité du travail;

Considérant l'obligation de la Ville de Pincourt de réduire les dangers liés aux machines;

Considérant le programme de prévention de l'employeur visant à assurer une implantation adéquate de la politique;

Considérant l'appui du comité de santé et sécurité dans la démarche d'implantation;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique de cadenassage.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer la politique telle que présentée.

2012-09-258

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-09-259

SUJET: APPROBATION DU BUDGET 2012 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2012 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 25 juillet 2012.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 13 623 \$.

2012-09-260

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 655, 656, 671, 672 ET 777 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite emprunter par billet un montant total de 1 582 000 \$:

Règlement numéro	Coût réel
655	261 800 \$
656	669 600 \$
671	445 600 \$
672	26 700 \$
777	178 300 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 582 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 655, 656, 671, 672 et 777 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

Que les billets soient en date du 18 septembre 2012;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2013	296 700 \$
2014	306 500 \$
2015	315 900 \$
2016	326 300 \$
2017	336 600 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-09-261

SUJET: BILLET DE 1 582 000 \$ - ADJUDICATION D'UN BILLET À LA SUITE
DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour son emprunt du 18 septembre 2012 au montant de 1 582 000 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 655, 656, 671, 672 et 777, au prix de 100,00000 échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

296 700 \$	2,57000 %	18 septembre 2013
306 500 \$	2,57000 %	18 septembre 2014
315 900 \$	2,57000 %	18 septembre 2015
326 300 \$	2,57000 %	18 septembre 2016
336 600 \$	2,57000 %	18 septembre 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2012-09-262

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 6 août 2012

Commission des services aux citoyens :

- (aucune)

Commission de sécurité publique :

- (aucune)

Commission technique:

- (aucune)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 31 août 2012



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-09-263

SUJET: ÉLECTION PARTIELLE – AVIS AU CONSEIL

Considérant la lettre de démission de madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté en date du 24 juillet 2012.

L'assistante-greffière avise le conseil qu'elle a constaté la vacance du poste de conseiller pour le district électoral numéro 2 et qu'en sa qualité de présidente d'élection, elle fixe au 28 octobre 2012 la date du scrutin pour l'élection partielle, le tout conformément aux articles 333 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2012-09-264

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES LE 1^{ER} NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique administrative concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville numéro POL-ADM-TRE-1999-02-01.2, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2010 et antérieures et/ou des droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2011.

Seront soustraits de ladite vente pour non paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2010 et de droits sur les mutations immobilières de 2011 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, le **1^{er} novembre 2012, à 11 heures.**

2012-09-265

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 1^{ER} NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Josianne Élie, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles si nécessaire lors de la vente aux enchères pour non paiement de taxes prévue pour le 1^{er} novembre 2012, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-09-266

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LE PARACHÈVEMENT DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL DE PINCOURT ET AJOUT D'UNE PATINOIRE INTÉRIEURE – PROJET DG-2012-05-CSCP-001

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel de propositions pour le parachèvement du Complexe Sportif et Culturel de Pincourt et ajout d'une patinoire intérieure – Projet DG-2012-05-CSCP-001.

2012-09-267

SUJET: NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LE PARACHÈVEMENT DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL DE PINCOURT ET AJOUT D'UNE PATINOIRE INTÉRIEURE – PROJET DG-2012-05-CSCP-001

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière, soit nommée secrétaire du comité de sélection de l'appel de propositions pour le parachèvement du Complexe Sportif et Culturel de Pincourt et ajout d'une patinoire intérieure – Projet DG-2012-05-CSCP-001.

Que madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers, messieurs Richard Dubois, directeur du Service de l'aménagement du territoire et Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires soient nommés à titre de membres dudit comité.

Que messieurs Luc Gauthier, Frédéric Chartrand et Francis Ouimet-Burque, de la firme Galion inc., soient aussi nommés à titre de membres dudit comité comme personnes ressources pour les éléments mécaniques et architecturaux.

Que Me Michel Cantin, de la firme Bélanger Sauvé, soit nommé à titre de membre dudit comité comme personne ressource pour les éléments légaux.

2012-09-268

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE MATÉRIEL ET QUINCAILLERIE POUR L'INSTALLATION DE CIRCUITS DE LUMIÈRES INDÉPENDANTS SUR LES TERRAINS SPORTIFS – PROJET TP-2012-02

Considérant l'approbation du projet TP-2012-02, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat de matériel et quincaillerie pour l'installation de circuits de lumières indépendants sur les terrains sportifs, auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant de 7 698 \$ ou moins, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-042.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2013.

2012-09-269

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2012-108 - « ACHAT D'UN CANON PORTATIF »

Considérant l'approbation du projet INC-2012-108, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un canon portatif auprès de fournisseurs autorisés pour un montant maximal de 3 299 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-091.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 659,80 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-09-270

SUJET: MANDAT À LA FIRME EXCAVATION M.S. LEROUX INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MILIEU NATUREL ENTRE LES RUES DES SORBIERS ET DES FÉVIERS

Considérant les engagements de la Ville de Pincourt auprès du MDDEP, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Excavation M.S. Leroux Inc. pour les travaux de réhabilitation du milieu naturel entre les rues des Sorbiers et des Févières.

D'autoriser le paiement des frais relatifs au montant de 1 387,50 \$ taxes en sus pour l'année 2012, à même le poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le « dépôt MDDEP » réservé.

2012-09-271

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 52, 24^E AVENUE (LOT 1 721 050) – AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO PERMANENT ATTENANT AU GARAGE DÉTACHÉ

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'approuver les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'assistante-greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant l'autorisation de construction d'un abri d'auto permanent attenant au garage détaché au 52, 24^e Avenue (lot 1 721 050).

2012-09-272

SUJET: APPROBATION DU PROJET N^o G73393 – BELL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n^o G73393 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-09-273

SUJET: APPROBATION DU PROJET N^o ING-1143596 1516075-D-01A - VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n^o ING-1143596 1516075-D-01A soumis par Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-09-274

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA CANALISATION DE FOSSÉS SUR LES RUES HUNEULT, PLACE ROUSSEAU ET ST-AMOUR À LA FIRME MICHEL DE BELLEFEUILLE EXCAVATION INC.

Suite à l'analyse des différentes soumissions reçues et à la recommandation déposée par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur du Service de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la canalisation de fossés sur les rues Huneault, Place Rousseau et St-Amour à la firme Michel De Bellefeuille Excavation Inc. pour un montant n'excédant pas 191 052,80 \$ incluant les taxes.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial AT-2012-03 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-037.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 09 et s'est terminée à 20 h 34.



No de résolution
ou annotation


2012-09-275

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 34 de lever la séance du 11 septembre 2012.



YVAN CARDINAL, MAIRE



DANIELLE CARBONNEAU, ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 18 septembre 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: Mme Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général


ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de paiement de l'allocation de départ à Madame Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère sortante
4. Mandat à la firme Plania Inc, pour la planification du site de la résidence Galouchko et du parc Bellevue
5. Prolongation du contrat d'assurance collective pour les employés de la Ville de Pincourt à Desjardins Sécurité Financière
6. Acceptation conditionnelle de la proposition de 8280959 Canada inc.
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

CERTIFICAT

Je soussignée, DANIELLE CARBONNEAU, assistante-greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


DANIELLE CARBONNEAU, ASSISTANTE-GREFFIÈRE

2012-09-276

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 septembre 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2012-09-277 SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2012
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du
18 septembre 2012.
- 2012-09-278 SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART À
MADAME MARIE-ANDRÉE G. LALIBERTÉ, CONSEILLÈRE
SORTANTE
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à Madame Marie-
Andrée G. Laliberté, conformément à l'article 30.1 de la *Loi sur le
traitement des élus municipaux*.
- 2012-09-279 SUJET: MANDAT À LA FIRME PLANIA INC, POUR LA PLANIFICATION DU
SITE DE LA RÉSIDENCE GALOUCHKO ET DU PARC BELLEVUE
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De mandater la firme Plania Inc., plus bas soumissionnaire conforme,
pour la planification du site de la résidence Galouchko et du parc
Bellevue.
- D'autoriser la dépense au montant de 8 950 \$, taxes en sus, au poste
budgétaire 02.710.00.410.
- 2012-09-280 SUJET: PROLONGATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR
LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT À DESJARDINS
SÉCURITÉ FINANCIÈRE
- Considérant les recommandations du directeur des Ressources
humaines et du directeur général, il est
- PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De prolonger le contrat d'assurance collective à Desjardins Sécurité
Financière pour une année à compter du 1^{er} octobre 2012.
- 2012-09-281 SUJET: ACCEPTATION CONDITIONNELLE DE LA PROPOSITION DE
8280959 CANADA INC.
- Considérant l'appel de propositions DG-2012-05-CSCP-001 lancé par la
Ville au mois de juin dernier pour le parachèvement du Complexe sportif
et culturel de Pincourt et l'ajout d'une patinoire intérieure;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que cet appel de propositions comportait pour les proposants l'option d'acquérir l'immeuble ou d'obtenir un contrat d'emphytéose sur celui-ci;

Considérant que la Ville a transmis les documents d'appel de propositions à huit (8) entreprises;

Considérant qu'à la date fixée pour la réception des propositions, la Ville a reçu une proposition de 8280959 Canada inc.;

Considérant que cette proposition prévoit le parachèvement du bâtiment existant et l'ajout d'une deuxième glace, tel que fixé comme exigence minimale dans le document d'appel de propositions, tout en ajoutant d'autres infrastructures de loisirs et de sports jugées d'intérêt public par le comité de sélection;

Considérant que cette proposition a été examinée par le comité de sélection désigné par le conseil et qu'une recommandation a été formulée le 13 septembre 2012;

Considérant que cette recommandation est favorable mais mentionne qu'une condition de la proposition doit être supprimée par 8280959 Canada inc. et que certains éléments doivent être examinés puisque la proposition n'est pas parfaitement conforme aux modalités du devis;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à cette recommandation du comité de sélection, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De donner une acceptation de principe à la proposition de 8280959 Canada inc., sous réserve du retrait par le proposant de sa condition ii) sur le montant des taxes municipales, à la page 54 de la proposition, et d'une entente à intervenir sur les points suivants :

- le cautionnement d'exécution exigé par le devis;
- l'utilisation du stationnement;
- une clause de premier refus dans le cas de revente d'une partie de l'immeuble.

De mandater l'équipe de direction à ce sujet et d'attendre son rapport avant de se prononcer définitivement sur la proposition de 8280959 Canada inc.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 41 et s'est terminée à 19 h 52.



No de résolution
ou annotation

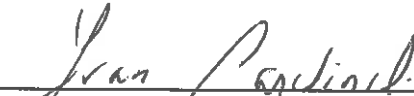
2012-09-282

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 52, de lever la séance extraordinaire du 18 septembre 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU, ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 octobre 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Jim Miron, John Kinnear et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2012-10-283

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-10-284

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 18 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 11 et 18 septembre 2012, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2012-10-285

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 18 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 11 et 18 septembre 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-286

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Stéphane Boyer divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-10).

2012-10-287

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2012

**PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-10-288

SUJET: DÉPENSES 2011 FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'affectation d'un montant total de 688 769,59 \$ du surplus réservé pour financer les projets suivants :

Réaménagement à l'usine d'épuration des eaux usées et installation de l'appareil d'électro-déshydratation	605 467,06 \$
Engagements 2010	41 677,64 \$
MDDEP	31 941,88 \$
Parc Bellevue	9 304,22 \$
Aménagement Hall Omni-Centre	378,79 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-289

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 9 304,22 \$, DU SURPLUS NON AFFECTÉ, POUR DES TRAVAUX FINAUX DANS LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1 – PROJET SPÉCIAL SLC-2009-604

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 9 304,22 \$ du surplus non affecté pour la réalisation de travaux finaux dans le projet de réaménagement du parc Bellevue, phase 1 – projet spécial SLC-2009-604.

2012-10-290

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 16 338,75 \$, DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET DE CONVERSION DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE AU GAZ NATUREL À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 16 338,75 \$ du surplus non affecté pour les honoraires professionnels dans le projet de conversion du chauffage électrique au gaz naturel à l'usine de traitement des eaux usées.

2012-10-291

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE AUTORISATION AU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DU BATEAU À MOTEUR ET DE LA REMORQUE DU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel Perrier, de l'autorisation donnée au Centre de Gestion de l'équipement roulant d'aller en appel d'offres pour le remplacement du bateau à moteur et de la remorque du Service d'urgence et de sécurité publique.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-292

SUJET : APPUI À VILLE DE L'ÎLE PERROT – DEMANDE DE TRAVAUX CORRECTIFS MAJEURS DE LA CHAUSSÉE AU PASSAGE À NIVEAU – SECTEUR PERROT NORD, À LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ET À LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER CANADIEN PACIFIQUE

Considérant la résolution 12/09/305 – Passage à niveau – Secteur Perrot Nord – Travaux correctifs majeurs de la chaussée, adoptée par le conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot en séance ordinaire le 11 septembre 2012; il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de la Ville de L'Île-Perrot à la compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada (CN) et à la compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique (CP) de procéder à des travaux correctifs majeurs de la chaussée sur la partie comprise entre les voies ferrées à la hauteur du passage à niveau dans le secteur du boulevard Perrot Nord.

De transmettre une copie de la présente résolution aux villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

Qu'une copie de la présente résolution soit également transmise à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et au CIT La Presqu'île.

2012-10-293

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT ET LA VILLE DE PINCOURT POUR UN PROJET PILOTE D'INNOVATION ET D'EXPÉRIMENTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL À PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pin court, le protocole d'entente entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la Ville de Pin court pour le projet pilote d'innovation et d'expérimentation en développement social pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement social municipal à Pin court.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-294

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR ETIENNE BERGEVIN BYETTE À TITRE DE GREFFIER PERMANENT

Considérant le départ à la retraite, le 31 août 2012, de la titulaire du poste;

Considérant les recommandations du directeur général en Commission administrative le 25 septembre 2012, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'embauche permanente de monsieur Etienne Bergevin Byette à titre de greffier à la direction générale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail entre la Ville de Pincourt et monsieur Etienne Bergevin Byette.

2012-10-295

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS FOREST À TITRE DE CHEF DE DIVISION GESTION DES EAUX USÉES

Considérant que ce poste est vacant suite au départ du titulaire en mai 2012;

Considérant les recommandations du directeur générale et du directeur des Ressources humaines, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'embauche permanente de monsieur Denis Forest à titre de chef de Division gestion des eaux usées du Service des travaux publics et de la gestion des eaux de la Ville de Pincourt

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail entre la Ville de Pincourt et monsieur Denis Forest.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-296

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MARGARET SENÉCAL – PRÉPOSÉE AUX PRÊTS – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Considérant que madame Margaret Senécal, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 13 septembre 2012, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 4 janvier au 29 mars 2013 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Margaret Senécal, préposée aux prêts à la bibliothèque municipale des Loisirs et Services communautaires, un congé sans solde du 4 janvier au 29 mars 2013 inclusivement selon sa demande déposée.

2012-10-297

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-10-298

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2011.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-299

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler un montant de 52 304 \$ du surplus non réservé affecté aux fins du projet « Réfection du terrain de soccer au parc Bellevue ».

D'affecter ce 52 304 \$ au projet « Réfection du terrain de soccer au parc Olympique ».

2012-10-300

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 25 septembre 2012

Commission des services aux citoyens :

- 18 septembre 2012

Commission de sécurité publique :

- 10 septembre 2012

Commission technique:

- 17 septembre 2012

Comité consultatif d'urbanisme :

- (aucun)

2012-10-301

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT ET
L'IMPLANTATION DE JEUX D'EAU DANS LE PARC OLYMPIQUE

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour l'acquisition et l'implantation de jeux d'eau dans le parc Olympique et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-302

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 825 – ACHAT D'UNE FOURGONNETTE 2012 : ATELIER-
MENUISERIE – PROJET SPÉCIAL TP-2012-20**

Suite à l'analyse des soumissions préparée par M. Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et gestion des eaux et considérant l'approbation du projet spécial TP-2012-20, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le règlement numéro 825 pour l'achat d'une fourgonnette 2012 : atelier-menuiserie, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Mercedes-Benz Canada Inc. », au montant de 50 819,45 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 825.

2012-10-303

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 825 – ÉQUIPEMENTS POUR LA FOURGONNETTE 2012 :
ATELIER-MENUISERIE – PROJET SPÉCIAL TP-2012-20**

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de divers équipements pour l'aménagement de la fourgonnette 2012 : atelier-menuiserie, auprès de différents fournisseurs reconnus par la Ville de Pincourt, pour un montant n'excédant pas 15 165 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 825.

2012-10-304

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION DE SIX UNITÉS GPS –
PROJET TP-2011-003**

Considérant l'approbation du projet TP-2011-003, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat et l'installation de six unités GPS auprès d'Ace Expertec, au montant de 9 692,39 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-086.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 1 938,40\$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-10-305

*Amendé
par la
résolution
2013-09-218*

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DÉCORATIONS POUR L'ILLUMINATION DES ARTÈRES PRINCIPALES ET BÂTIMENT DE LA VILLE – PROJET TP-2012-11

Considérant l'approbation du projet TP-2012-11, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de décorations pour l'illumination des artères principales et bâtiment de la Ville, auprès de Leblanc Illuminations, au montant de 24 392,57 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-087.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 4 878,51 \$ à compter de l'exercice financier 2013.

2012-10-306

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – INSTALLATION D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE POUR LES DÉCORATIONS DES ARTÈRES PRINCIPALES ET BÂTIMENT DE LA VILLE – PROJET TP-2012-11

Considérant l'approbation du projet TP-2012-11, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'installation d'alimentation électrique pour les décorations des artères principales et bâtiment de la Ville, auprès de Denis Bourbonnais et Fils Inc. pour un montant maximum de 4 162,21 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-087.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 832,44 \$ à compter de l'exercice financier 2013.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-307

SUJET: ENTÉRINER LE PROLONGEMENT DU CONTRAT POUR LA GESTION À COURT TERME DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, AUPRÈS DE LA FIRME TEKNO INC

En vertu de la résolution numéro 2012-06-172, les membres du Conseil autorisaient la signature d'un contrat pour un montant n'excédant pas 24 999,99 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 11 juin 2012 au 15 septembre 2012; il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner le prolongement de ce contrat, à l'intérieur du montant déjà autorisé par la résolution 2012-06-172, jusqu'au 24 octobre 2012, selon les besoins du service.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-414-06-111.

2012-10-308

SUJET: ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-41 / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS VERTS DES VILLES DE VAUDREUIL-DORION, NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, PINCOURT ET L'ÎLE PERROT

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts des villes de Vaudreuil-Dorion, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et L'Île Perrot pour les années 2012-2013 (avec option pour les années 2014 à 2016), une (1) seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 1^{er} octobre immédiatement après 11 h;

Considérant qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-41;

Considérant que chacune des villes membres de ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire; il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville accepte la soumission déposée par Entreprise sanitaire F.A. Ltée, 4799, rue Bernard-Lefebvre, Laval (Québec), H7C 0A5, pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts des villes de Vaudreuil-Dorion, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et L'Île Perrot pour les années 2012 et 2013 (avec option pour les années 2014 à 2016), et ce, pour un montant potentiel pour les cinq (5) années, pour toutes les municipalités membres, d'un million deux cents trente-cinq mille quatre cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 235 422,95\$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-41;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville adjuge à Entreprise sanitaire F.A. Ltée, conformément à la soumission déposée, le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts, pour les années 2012 et 2013, et ce, aux taux unitaires suivants (excluant les taxes) :

	Année 2012	Année 2013
Collecte et transport par unité	3,13 \$	4,25 \$
Disposition par tonne métrique	80,00 \$	80,00 \$

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste budgétaire 02-420-00-490.

2012-10-309

SUJET: MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS

Considérant les engagements de la Ville de Pincourt auprès du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs dans le cadre des diverses demandes de certificat d'autorisation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Génivar Société en commandite pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation dans le secteur Pointe-aux-Renards.

D'autoriser le paiement des frais relatifs au montant de 2 300 \$ taxes en sus pour l'année 2012, à même le poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le « dépôt MDDEP » réservé.

2012-10-310

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 52, 24^E AVENUE (LOT 1 721 050)

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 783 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la construction d'un abri d'auto permanent attenant au garage détaché soit autorisée au 52, 24^e Avenue (lot 1 721 050).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-10-311

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° G68394 CROQUIS CM01 ET 83595 – BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° G68394 croquis CM01 et 83595 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-10-312

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU TABLEAU INDICATEUR ÉLECTRONIQUE POUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE À SERVICES D'ENSEIGNES INSTAL-PRO INC.

Suite à l'analyse des différentes soumissions reçues et à la recommandation déposée par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur du Service de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture et l'installation du tableau indicateur électronique pour le terrain synthétique à Services d'Enseignes Instal-Pro Inc. pour un montant de 51 847,98 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 22-700-40-049.

2012-10-313

SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES POUR LE PROJET DE JEUX D'EAU AU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du service de l'aménagement du territoire à aller en appel d'offres pour les services professionnels de génie pour la préparation des documents techniques pour le projet de jeux d'eau au parc Olympique.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 13 et s'est terminée à 20 h 48.



No de résolution
ou annotation

2012-10-314

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 49, de lever la séance du 9 octobre 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU, ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 novembre 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Jim Miron, John Kinnear et Michel Pratte et madame la conseillère Denise Bergeron

Sont aussi présents: M^e Etienne Bergevin Byette, greffier/avocat conseil et M. Michel Perrier, directeur général

2012-11-315

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le Maire, Yvan Cardinal, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Pincourt en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2012-11-316

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 9 OCTOBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2012-11-317

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9
OCTOBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-318

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2012-11)

2012- 11-319

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2012 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2012-11).

2012-11-320

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2012

**PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2012 conformément au Règlement numéro 716.

2012-11-321

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2012-05-134 – ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS)

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution 2012-05-134 – Évaluation de l'impact sur la santé (EIS) en ajoutant le paragraphe suivant :

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de collaboration avec la Direction de santé publique (DS) et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS).



No de résolution
ou annotation

2012-11-322

VILLE DE PINCOURT

SUJET : GARE SUR L'ÎLE PERROT – RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE RELOCALISATION ET DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DE L'AMT - DEMANDES ET ATTENTES DES VILLES DE L'ÎLE PERROT MEMBRES DU CIT LA PRESQU'ÎLE

Considérant la présentation du 17 septembre 2012 aux villes de l'Île Perrot;

Considérant la volonté des différents intervenants locaux et régionaux pour l'implantation d'une gare unique sur l'Île Perrot, tel que reflété dans le schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant la volonté des élus municipaux de voir une amélioration accrue dans l'offre de service en transport en commun offerte aux citoyens, et que la consolidation des gares en une seule est une condition essentielle à cet objectif;

Considérant que le développement du projet doit se faire dans une perspective de développement durable, dans l'atteinte des meilleurs résultats possibles dans l'utilisation du transport en commun, et que les contraintes d'acquisition de terrains, par le biais d'achat ou d'expropriation, ne doivent pas faire obstacle au projet;

Considérant que tant l'AMT que le MTQ doivent tenir compte des faits historiques dans ce dossier qui font que l'emplacement proposé pour l'implantation de la nouvelle gare ne satisfait pas les élus municipaux et risque de créer un fort mécontentement chez les usagers, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De réitérer la position des villes de l'Île Perrot, membres du CIT La Presqu'Île, soit les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pincourt, à savoir que le projet d'aménagement de la nouvelle gare intermodale doit être un projet qui consolide en une seule les deux gares existantes sur l'Île Perrot;

Que la dite gare doit être aménagée à proximité du boulevard Don Quichotte, ce qui permettra d'améliorer la desserte vers la gare, celle-ci étant localisée de façon centrale sur l'Île, à distance raisonnable des possibles goulots d'étranglement au niveau de la circulation;

Qu'un emplacement à proximité du boulevard Don Quichotte, pour une gare unique, réduirait le temps de desserte pour le CIT, comme pour l'AMT au niveau du train, ce qui contribuerait au pouvoir d'attraction vers le transport en commun;

Que dans la perspective du parachèvement de l'A-20, cette solution doit être sérieusement considérée et que la position finale doit être déterminée rapidement, afin que le MTQ puisse l'intégrer dans sa projection finale;

Que l'AMT convoque rapidement un comité de travail sur le sujet, auquel contribuera chacune des villes, en plus du CIT, afin de s'assurer d'une validation rapide de chacune des étapes et d'une conclusion rapide du dossier

Que copie de la résolution soit transmise à l'AMT, au CIT La Presqu'Île, à la direction régionale du Ministère des Transports, au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, et aux villes de l'Île Perrot membres du CIT La Presqu'Île.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-323

SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt.

2012-11-324

SUJET : NOMINATION DE MADAME DANIELLE CARBONNEAU À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Danielle Carbonneau au poste de greffière adjointe à compter du 1^{er} novembre 2012;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail entre la Ville de Pincourt et madame Danielle Carbonneau.

2012-11-325

SUJET : RETRAIT DE LA PROPOSITION DE 8280959 CANADA INC.

Considérant la résolution 2012-09-281;

Considérant que le conseil municipal autorisait par cette résolution une négociation portant sur les éléments suivants :

- le cautionnement d'exécution exigé par le devis;
- l'utilisation du stationnement;
- une clause de premier refus dans le cas de revente d'une partie de l'immeuble.

Considérant que les négociations avec 8280959 Canada inc. n'ont pas permis de régler ces éléments, et que des demandes additionnelles se sont ajoutées;

Considérant que 8280959 Canada inc a signifiée à la Ville de Pincourt qu'elle désirait retirer sa proposition, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du retrait de la proposition 8280959 Canada inc.

De mandater l'équipe de direction afin :

- D'évaluer toute autre offre pouvant permettre la mise en valeur de la propriété sise au 300, 5^{ième} Avenue;
- D'adresser à la RELIP une demande formelle quant à l'intérêt de l'organisme de parachever l'aréna;
- D'évaluer une formule de parachèvement de l'aréna en PPP;
- D'adresser à l'ensemble des firmes visées par l'appel de proposition une invitation à soumettre à nouveau une proposition sur une base de négociation de gré à gré.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-326

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-11-327

SUJET: ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 11 août 2009 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2014, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de fonds de garantie ;

Considérant l'appel d'offres public réalisé par le Regroupement Laurentides - Outaouais en septembre-octobre 2009 pour le terme du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2010 ;

Considérant les conditions de renouvellement obtenues par négociations de gré à gré pour le terme du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013 pour le Regroupement Laurentides - Outaouais ;

Considérant les recommandations du consultant, **René Laporte & Associés inc.**, à l'effet d'accepter les conditions de renouvellement du Courtier **Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc.** pour ce qui est de l'assurance des biens, bris de machines et délits et celle de **Lemieux, Ryan & Associés inc.** pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent avantageuses, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurance **Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan et associés inc. :**

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Bris des machines	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Délits	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Responsabilité primaire	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Ass.
Responsabilité complémentaire	Elliot Risques spéciaux	Lemieux, Ryan & Ass.
Responsabilité municipale	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Ass.
Automobile des propriétaires	Aviva	Lemieux, Ryan & Ass.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De verser, pour le terme 2012-2013, la prime de la Ville soit 86 067,90 \$ incluant les taxes aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient **Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux Ryan & Associés inc.**

De verser la somme de 9 468 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2012-2013 ainsi que la somme de 10 114 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

2012-11-328

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement avec AON Parizeau inc., pour l'année 2013 du contrat d'assurance Axa « Accident des bénévoles » numéro 9221343, pour une prime totale de 2 289 \$ taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2013.

2012-11-329

SUJET: DÉPÔT DU DEUXIÈME (2^E) RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du deuxième (2^e) rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2012.

2012-11-330

SUJET: LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT MUNICIPALITÉS LOCALES I POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2009

Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0070-74 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 150 000 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 10 105 \$ représentant 6,74 % de la valeur totale du fonds;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 85 208,53 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009;

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-331

SUJET: LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT MUNICIPALITÉS LOCALES I POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2007 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008

D'obtenir de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Municipalités locales I, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Municipalités locales I dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0070-74 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 150 000 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 10 105 \$ représentant 6,74 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 92 963,17 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'obtenir de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Municipalités locales I, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Municipalités locales I dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2012-11-332

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2012

**PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- Aucune



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission des services aux citoyens :

- 16 octobre 2012

Commission de sécurité publique :

- Aucune

Commission technique:

- 15 octobre 2012

Comité consultatif d'urbanisme :

- Aucun

2012-11-333

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT ET L'IMPLANTATION DE JEUX D'EAU DANS LE PARC OLYMPIQUE

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour l'acquisition et l'implantation de jeux d'eau dans le parc Olympique et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-11-334

SUJET: DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2012-11-335

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suivant la présentation et les consultations auprès des employés municipaux de la Ville de Pincourt, les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 828, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 828 – *Règlement établissant un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pincourt.*

2012-11-336

SUJET: RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 3 novembre 2013, telle que détaillée dans le rapport intitulé « Personnel électoral 2013 » déposé par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-337

AVIS DE MOTION - TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2013

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2013, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-11-338

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2013

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2013 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-11-339

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2013

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2013 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-11-340

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2013 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Monsieur le conseiller Michel Pratte annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2013 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-11-341

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2013 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2013 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-342

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE GAZON EN PLAQUES SUR DEUX TERRAINS DE SOCCER AUTOMNE 2012 (OCTOBRE) – APPEL D'OFFRES TPGE-12-06

Suite à l'analyse des soumissions préparée par M. Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'octroi du contrat pour la fourniture et la pose de gazon en plaques sur deux terrains de soccer à l'automne 2012 (octobre), auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Le Groupe Richer », au montant de 24 866,88 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-034.

2012-11-343

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SABLE ABRASIF DE CALIBRE AB-10 POUR L'HIVER 2012-2013 – APPEL D'OFFRES TPGE-12-07

Suite à l'analyse des soumissions préparée par M. Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sable abrasif de calibre AB-10, pour l'hiver 2012-2013, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pavages Vaudreuil », pour la somme de 28 973,70 \$ (avec transport), ou 19 315,80 \$ (sans transport), toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-621.

2012-11-344

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825 – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE DE TYPE MONOCOQUE – APPEL D'OFFRES TPGE-12-05

Suite à l'analyse des soumissions préparée par M. Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et gestion des eaux et considérant l'approbation du projet spécial TP-2012-25, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une dépense en immobilisation, financée par le règlement numéro 825, pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne basculante de type monocoque, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Globocam (Montréal) Inc. », au montant de 125 806,45 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 825.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-345

**SUJET: AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GIGNOLÉE
DES MÉDIAS**

**PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des Médias le jeudi 6 décembre 2012 aux intersections des boulevards Cardinal-Léger, du Traversier et du chemin Duhamel.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2012-11-346

**SUJET: PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES
TROIS-LACS ET L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU POUR LE
TABLEAU INDICATEUR ÉLECTRONIQUE - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincoort a aménagé un tableau indicateur électronique au terrain synthétique de l'école secondaire du Chêne-Bleu, et ce, pour le bénéfice des groupes scolaires et de ses partenaires associatifs;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Ville de Pincoort, la Commission scolaire et l'école secondaire du Chêne-Bleu où la Ville s'engage à assumer la construction, la mise en service et l'entretien annuel du tableau électronique durant la période initiale de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les parties sont toutes favorables à l'installation d'un tel tableau électronique, lequel sera un ajout apprécié tant par la communauté que par les utilisateurs du milieu scolaire, il est :

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et le directeur général, M. Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincoort, le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs et l'école secondaire du Chêne-Bleu pour le tableau indicateur électronique.

2012-11-347

**SUJET: PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CAISSE DES JARDINS DE
VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE TABLEAU INDICATEUR
ÉLECTRONIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincoort a aménagé un tableau indicateur électronique au terrain synthétique de l'école secondaire du Chêne-Bleu, et ce, pour le bénéfice des groupes scolaires et de ses partenaires associatifs;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Ville de Pincoort, la Commission scolaire et l'école secondaire du Chêne-Bleu où la Ville s'engage à assumer la construction, la mise en service et l'entretien annuel du tableau électronique durant la période initiale de 10 ans;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CONSIDÉRANT que les parties sont toutes favorables à l'installation d'un tel tableau électronique, lequel sera un ajout apprécié tant par la communauté que par les utilisateurs du milieu scolaire, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et le directeur général, M. Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la Caisse Populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le tableau indicateur électronique.

2012-11-348

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° G73475 – BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° G73475 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-11-349

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° ING-152659 / 1551755 VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° ING-152659 / 1551755 soumis par Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2012-11-350

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU DANS LE PARC OLYMPIQUE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO AT-2012-04

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Richard Dubois, t.p., directeur du Service de l'aménagement du territoire, soit nommé secrétaire du comité de sélection pour les services professionnels de génie pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Olympique – Appel d'offres numéro AT-2012-04.

Que messieurs Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires, Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la Gestion des eaux, et Martin Rochon, Coordonnateur planification des travaux, soient nommés à titre de membres dudit comité.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-11-351

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2012 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DIVISION DONNÉES TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs suivants :

A) MICHEL DE BELLEFEUILLE EXCAVATION INC.

Pour le projet AT-2012-03, la somme de 85 442,87 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement no 1, pour les travaux de canalisation de fossés sur les rues Huneault, Place Rousseau et St-Amour.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-037.

B) MICHEL DE BELLEFEUILLE EXCAVATION INC.

Pour le projet AT-2012-03, la somme de 63 022,97 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement no 2, pour les travaux de canalisation des fossés sur les rues Huneault, Place Rousseau et St-Amour.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-037.

2012-11-352

SUJET: NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 du règlement numéro 617 « Durée du mandat d'un membre », il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de nommer messieurs Nico Ahn et Sylvain Bergeron pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 41 et s'est terminée à 21 h 33.

2012-11-353

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2012

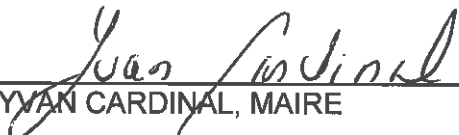
PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 34, d'ajourner la séance du 13 novembre 2012 au 27 novembre 2012 à 19 h 30.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT



YVAN CARDINAL, MAIRE



ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

Formules Municipales, Chambray (Canada) - No 8814-0-1000 (1-867-736-7367)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 27 novembre 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Arçon, Jim Miron, John Kinneer et Michel Pratte et madame la conseillère Denise Bergeron

Sont aussi présents: M^e Etienne Bergevin Byette, greffier/avocat conseil et M. Michel Perrier, directeur général

2012-11-354

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-11-355

SUJET: REPPORT DE L'OCTROIE DU CONTRAT DE LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES PHASE 1.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 13 novembre 2012 un ajournement a eu lieu afin de permettre la finalisation de l'analyse de conformité des appels d'offres pour l'octroi du contrat de la mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration des eaux usées phase 1.

CONSIDÉRANT que l'analyse de conformité est toujours en cours et que la Ville ne peut octroyer le contrat tant et aussi longtemps que l'ensemble des vérifications n'a pas été complété, et ce, en raison des règles impératives entourant l'octroi des contrats publics.

De reporter l'octroi du contrat de la mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration des eaux usées phase 1 à une prochaine séance du conseil.

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reporter l'octroi du contrat de la mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration des eaux usées phase 1 à une prochaine séance du conseil.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire

2012-11-356

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 27 NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, de lever la séance ajournée du 27 novembre 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 11 décembre 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Jim Miron, John Kinnear et Michel Pratte et madame la conseillère Denise Bergeron

Était aussi présent: M^e Etienne Bergevin Byette, greffier/avocat conseil

2012-12-357

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2012.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2012-12-358

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2012, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2012- 12-359

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-12-360

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Stéphane Boyer divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2012 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2012-12).

2012-12-361

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL BERGERON – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Michel Bergeron, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 30 octobre 2012, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 3 janvier au 26 mars 2013 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Bergeron, préposé à l'entretien ménager au Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 3 janvier au 26 mars 2013 inclusivement selon sa demande déposée.

2012-12-362

SUJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO RH-2012-01 POUR LE PROJET DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

*Amendée
par la
résolution*

2014-02-072



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite à l'analyse des différentes soumissions reçues et aux recommandations du comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour le projet de services professionnels juridiques dans le cadre de la négociation de la convention collective avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN) à Dunton Rainville SENCRL pour un montant ne dépassant pas 31 520 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-412.

2012-12-363

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2012 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2012-12-364

SUJET: TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter qu'un tarif d'honoraires de 20 \$, non taxable, soit exigible à compter du 1^{er} janvier 2013, pour l'émission de certificats de taxes par la Ville et de 16 \$, non taxable, par le service Immonet.

2012-12-365

SUJET: ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2013 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'adopter le budget 2013 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2013 au montant de 1 409 358 \$.

D'imputer ces montants aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.

2012-12-366

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2013 À 2015 DU CIT DE LA PRESQU'ÎLE ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2013 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2013 et du programme triennal des immobilisations 2013 à 2015 du CIT de la Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2013 au montant de 904 386,80 \$ imputé aux postes budgétaires 02-370-00-925 et 02-370-00-924.

2012-12-367

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2013 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2013 de Transport Soleil Inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2013 au montant de 65 278,35 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2012-12-368

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

5 novembre 2012



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission des services aux citoyens :

- 19 novembre 2012

Commission de sécurité publique :

- Aucune

Commission technique:

- 20 novembre 2012

Comité consultatif d'urbanisme :

- Aucune

2012-12-369

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA FORMATION DES COMITÉS DE SÉLECTION EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRATS PUBLICS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement relatif à la formation des comités de sélection en matière d'adjudication de contrats publics sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-12-370

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT 829 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET L'IMPLANTATION DE JEUX D'EAU POUR LE PARC OLYMPIQUE ET UN EMPRUNT DE 325 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 829, d'adopter le Règlement numéro 829 – *Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation de jeux d'eau pour le Parc Olympique et un emprunt de 325 000 \$ à cette fin.*

2012-12-371

SUJET: DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-12-372

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE C3-07, USAGE « SERVICE DE LAVAGE MANUEL D'AUTOMOBILES » ET « SERVICE DE REMPLACEMENT DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES DE RÉPARATION D'AUTOMOBILES COMPRENANT LA VENTE AU DÉTAIL DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES »

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à ajouter deux usages spécifiquement exclus dans la zone C3-07, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2012-12-373

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-9 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE C3-07, USAGE « SERVICE DE LAVAGE MANUEL D'AUTOMOBILES » ET « SERVICE DE REMPLACEMENT DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES DE RÉPARATION D'AUTOMOBILES COMPRENANT LA VENTE AU DÉTAIL DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES »

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-9 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à ajouter deux usages spécifiquement exclus dans la zone C3-07.

2012-12-374

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – APPEL D'OFFRES TPGE-12-09

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat de déneigement de l'École secondaire du Chêne-Bleu, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Serres Gabriel et fils », au montant de 28 250 \$, pour la saison hivernale 2012-2013 et celle de 2013-2014, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-12-375

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES
PRIMAIRES ST-PATRICK ET EDGEWATER – APPEL D'OFFRES
TPGE-12-09

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat de déneigement des écoles primaires St-Patrick et Edgewater, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Déneigement Germain Leduc », pour la somme de 25 750 \$, pour la saison hivernale 2012-2013 et celle de 2013-2014, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.

2012-12-376

SUJET: COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS – MODIFICATION DU MODE DE
FACTURATION – APPEL D'OFFRES # 401-110-12-41

Considérant la résolution 2012-10-308 de la Ville de Pin court adjugeant le contrat selon l'appel d'offres # 401-110-12-41;

Considérant que, selon le devis, les frais de disposition sont facturés selon le tonnage total des quatre (4) villes, au prorata du nombre d'unités d'occupation de chacune des villes;

Considérant que pour la disposition, l'entrepreneur a été en mesure de peser les résidus verts séparément pour chacune des villes et que ce dernier a facturé les villes selon leur tonnage réel et non comme le devis le prévoyait;

Considérant que l'entrepreneur se montre favorable à maintenir, si les quatre (4) villes l'acceptent, ce mode de facturation pour la durée du contrat, sans frais supplémentaire;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux pour modifier le mode de facturation;

Considérant qu'une modification au mode de facturation requiert que chacune des villes du regroupement adopte une résolution pour l'entériner; il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux à émettre une directive à l'entrepreneur à l'effet que la facturation pour la disposition doit être selon le nombre de tonnes réelles de chacune des villes;

Que cette modification au mode de facturation s'applique à l'ensemble des collectes prévues au devis;

Que cette modification du mode de facturation ne modifie pas la facturation pour la portion des frais de collecte et de transport prévue au devis et n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Ville.

2012-12-377

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE MANUTENTION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – APPEL D'OFFRES TPGE-12-08

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de manutention, transport, valorisation et/ou enfouissement des boues de l'usine d'épuration, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « E.D.B. Enlèvement de déchets Bergeron Inc. », pour la somme de 488 400 \$, pour les années 2013, 2014 et 2015, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-498.

2012-12-378

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA FIRME AQUA DATA INC., POUR LES ANALYSES RELATIVES À LA RÉHABILITATION DE LA CAPACITÉ HYDRAULIQUE DES CONDUITES DU RÉSEAU D'AQUEDUC, NÉCESSAIRE AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (P.I.Q.M.)

Considérant les recommandations de monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer un mandat d'assistance technique à la firme Aqua Data inc., pour les analyses relatives à la réhabilitation de la capacité hydraulique des conduites du réseau d'aqueduc, nécessaires au dépôt d'une demande de subvention au Programme d'infrastructure Québec-municipalités (P.I.Q.M.), pour un montant de 10 500 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2012-12-379

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE LA MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES PHASE 1

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par la firme de génie-conseil Génivar;

Considérant que l'analyse de Génivar démontrait que le plus bas soumissionnaire conforme, M.P. Éco inc, répondait aux exigences techniques établies dans les documents d'appel d'offres ;

Considérant que Génivar ne pouvait cependant pas certifier la conformité légale, selon les demandes de la Ville, de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme M.P. Éco inc.;

Considérant que, devant cette situation, la Ville a demandé à ses procureurs de procéder à une seconde analyse de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant les recommandations des procureurs de la Ville;

Considérant que la firme M.P. Éco inc. s'est engagée à compléter les travaux pour le 3 décembre 2013;

Considérant que la firme M.P. Éco inc. peut amorcer lesdits travaux dès le début janvier 2013, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de la mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration des eaux usées phase 1 à la firme M.P. Éco inc. conditionnellement au maintien de l'ensemble des exigences mentionnées aux documents d'appels d'offres notamment et non limitativement à ce qui a trait aux assurances à maintenir tout au long du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-12-380

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité «Hiver en fête» au parc Olympique le samedi 2 février 2013 et de permettre les activités suivantes :

- campement scout avec feu de joie (nuit du 1^{er} au 2 février)
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration
- mini-ferme
- circulation et stationnement de véhicules de service
- animation et jeux divers
- cerfs-volants acrobatiques
- pêche sur glace
- « go-carts » à pédales
- disc-golf

2012-12-381

SUJET: NOMINATION – COMITÉ « VILLE EN SANTÉ » DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination des personnes ci-dessous au sein du comité « Ville en santé » de Pincourt pour un mandat de deux ans, débutant rétroactivement le 9 février 2012.

À titre de membre du Conseil

Madame Marie-Andrée Laliberté
Monsieur André D'Aragon

À titre de représentant des résidents de la Ville

Madame Elaine Gourlay
Madame Françoise de Cardaillac
Monsieur Ghislain Paquet

D'entériner la nomination de madame Denise Bergeron, conseillère, à titre de membre du Conseil en date du 19 novembre 2012, en remplacement de madame Marie-Andrée Laliberté, conseillère démissionnaire en date du 15 août 2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De nommer le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à titre de secrétaire-trésorier du comité, sans droit de vote.

2012-12-382

SUJET SIGNATURE DE CONTRAT AVEC J-BEL-AIR ENR., POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PINCOURT POUR L'ANNÉE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ou, en son absence, le maire suppléant, et M^e Etienne Bergevin Byette, greffier/avocat conseil, ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat entre J-Bel-Air Enr. et la Ville de Pincourt pour l'entretien ménager de la bibliothèque de Pincourt pour l'année 2013.

D'autoriser une dépense annuelle de 12 000 \$, exempte de taxes.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-770-00-551.

2012-12-383

SUJET OCTROI DU CONTRAT D'ÉTUDE D'EXPLOITATION DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat d'étude d'exploitation du complexe sportif et culturel Île Perrot à la firme Groupe Conseil Bc²fp selon leur offre de service du 29 novembre 2012 au montant de 17 500 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

2012-12-384

SUJET DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AUTORISATION DE RÉDUIRE LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT PROJETÉ À PARTIR DU LOT EXISTANT NUMÉRO 3 402 916

Considérant que la demande de dérogation mineure ne répond pas aux exigences établies et applicables à ce type de dérogation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De refuser la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la largeur minimale d'un lot projeté à partir du lot existant numéro 3 402 916.

2012-12-385

SUJET DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AUTORISATION DE RÉDUIRE LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT PROJETÉ À PARTIR DU LOT EXISTANT NUMÉRO 1 721 455

Considérant que la demande de dérogation mineure ne répond pas aux exigences établies et applicables à ce type de dérogation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la largeur minimale d'un lot projeté à partir du lot existant numéro 1 721 455.

2012-12-386

*Amendé
par la
résolution
2012-06-193*

SUJET MANDAT À LA FIRME CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDGU) INC., POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES POUR LE PROJET DE JEUX D'EAU AU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) Inc. pour les services professionnels de génie pour la préparation des documents techniques pour le projet de jeux d'eau au parc Olympique au montant de 29 000,00 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée à même le surplus réservé et soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-044.

2012-12-387

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 786 – ZONE C3-07, USAGE « SERVICE DE LAVAGE MANUEL D'AUTOMOBILES » ET « SERVICE DE REMPLACEMENT DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES DE RÉPARATION D'AUTOMOBILES COMPRENANT LA VENTE AU DÉTAIL DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES »

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement amendant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 786, tel qu'amendé, de façon à ajouter deux usages conditionnels dans la zone C3-07, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-12-388

SUJET PAIEMENT MENSUEL – DÉCEMBRE 2012 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DIVISION DONNÉES TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif (remise de la retenue spéciale) suivant :

A) MICHEL DE BELLEFEUILLE INC.

Pour le projet AT-2012-03, la somme de 16 846,14 \$ toutes taxes incluses représentant le remboursement de la retenue spéciale pour les travaux de canalisation de tronçons de fossé sur les rues Huneault, Place Rousseau et St-Amour.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-037.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

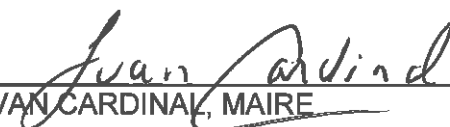
La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 34.

2012-12-389

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 34, de lever la séance du 11 décembre 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mercredi 12 décembre 2012**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Jim Miron et Michel Pratte et madame la conseillère Denise Bergeron

Sont aussi présents: M^e Etienne Bergevin Byette, greffier/avocat conseil, et monsieur Michel Perrier, directeur général

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 12 décembre 2012
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2012
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2013
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015
- 5a) Adoption du règlement numéro 830 – règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2013
- 5b) Adoption du règlement 831 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2013
- 5c) Adoption du règlement numéro 832 – règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2013
- 5d) Adoption du règlement numéro 577A-2013 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2013 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5e) Adoption du règlement numéro 577E-2013 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2013 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier/avocat conseil de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-12-390

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 12 décembre 2012.

2012-12-391

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre
2012.

2012-12-392

SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE
2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2013 comme suit :

	<u>Budget 2013</u>
<u>Revenus</u>	
Taxes	16 971 700 \$
Paiements tenant lieu de taxes —	380 400 \$
Transferts	964 200 \$
Services rendus	969 100 \$
Imposition de droits	496 200 \$
Amendes et pénalités	140 400 \$
Intérêts	158 300 \$
Autres revenus	17 300 \$
	<u>20 097 600 \$</u>
<u>Charges</u>	
Administration générale	2 733 300 \$
Sécurité publique	3 239 400 \$
Transport	3 975 900 \$
Hygiène du milieu	4 580 800 \$
Santé et bien-être	109 450 \$
Aménagement, urbanisme et développement	608 050 \$
Loisirs et culture	2 911 950 \$
Frais de financement	649 850 \$
	<u>18 808 700 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	1 288 900 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme (1 623 300 \$)

Affectations

Activités d'investissement (47 800 \$)

Surplus accumulé affecté 587 600 \$

Réserves financières et fonds réservés (205 400 \$)

1 288 900 \$

Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales

Ø

2012-12-393

SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2013-2014-2015

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2013-2014-2015, tel que déposé, comportant quarante-huit (48) projets et formant un total de 30 519 182 \$.

2012-12-394

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 830 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 830, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 830 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2013.

2012-12-395

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 831 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE,
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE
LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR
L'ANNÉE FISCALE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 831, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 831 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2013.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2012-12-396

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 832 – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 832, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 832 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2013.

2012-12-397

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2013 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2013 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577A-2013, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577A-2013 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2013 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2012-12-398

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2013 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2013 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577E-2013, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577E-2013 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2013 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 48.

2012-12-399

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 48, de lever la séance extraordinaire du 12 décembre 2012.


YVAN CARDINAL, MAIRE


ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER